

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE  
DU VAR**

---

**Numéro 129  
Publié le 13 juillet 2023**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE DU VAR**

**SOMMAIRE N°129 publié le 13 juillet 2023**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

- Arrêté n° DCL/BERG/2023/207 du 13 juillet 2023 portant agrément de la SARL SOMIA sis 270 Rue Du Commerce, ZA des Playes, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique – Agrément n° EAD/83/2023/02.

**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT**

- Arrêté N°2023-12 en date du 13 juillet 2023 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023.

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL**

- Arrêté préfectoral n°2023/45/MCI du 12 juillet 2023 portant suppléance du préfet du Var.

- Arrêté préfectoral portant autorisations de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées, situées sur le territoire de la commune du Muy, en vue de réaliser des études et des diagnostics préalables au projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire, au bénéfice de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR**

- Arrêté préfectoral DDTM/SAF/BCFSP 2023-100 autorisant des battues administratives aux sangliers.

- Arrêté préfectoral DDTM/SAF/BCFSP 2023-101 autorisant des battues administratives aux sangliers.

- Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP489517433

-Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP844109207

- Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP527627574

- Arrêté préfectoral n°DDTM/SEBIO/2023-72 du 13 juillet 2023 portant opposition à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant Confortement de berge 4 impasse des Daix Commune de SOLLIES-VILLE ;

- Arrêté préfectoral DDTM/SHRU/N°2023-32 du 13 juillet 2023 déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'acquisition d'un bien sis 4 place de la Voute à Six-Fours-les-Plages (83140) en application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme.
- Arrêté préfectoral n° DDTM/SML/BLO/2023-08 du 12 juillet 2023 accordant à la commune de Carqueiranne l'avenant n°1 au transfert de gestion du domaine public maritime de l'arrière-plage de Peno.
- Arrêté préfectoral n°DDTM/SML/BLO/2023-07 du 12 juillet 2023 accordant à la commune de La Londe-les-Maures l'avenant n°1 à la concession de plage naturelle de l'Argentière.



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité**  
Bureau des élections et de la réglementation générale

**ARRETE n° DCL/BERG/2023/207 du 13 JUL. 2023**  
**portant agrément de la SARL SOMIA**  
**sis 270 Rue Du Commerce, ZA des Playes, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES**  
**en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique**

**Agrément n° EAD/83/2023-02**

VU le code de la route, notamment ses articles L.234-2, L.234-16, et L.234-17 ;

VU le code de procédure pénale, notamment son article 41-2 ;

VU le décret n° 2011-1048 du 5 septembre 2011 relatif à la conduite sous l'influence de l'alcool ;

VU le décret n° 2011-1661 du 28 novembre 2011 relatif aux dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/17/MCI du 22 mars 2023 portant délégation de signature de M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2012 fixant les règles applicables à l'homologation nationale des dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique et à leurs conditions d'installation dans les véhicules à moteur ;

VU la demande déposée le 6 avril 2023 par la société SOMIA, dont le représentant légal est Monsieur Jean-François LUCIANO, afin de pouvoir installer des dispositifs d'anti-démarrage électronique dans les locaux sis au 270 Rue Du Commerce, ZA des Playes, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES ;

CONSIDERANT que le dossier présenté par le demandeur remplit toutes les conditions pour être agréé ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La société SOMIA représentée par Monsieur Jean-François LUCIANO, est agréé pour procéder à l'installation des dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique prévus par les textes susvisés dans l'établissement situé 270 Rue Du Commerce, ZA des Playes, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**Article 2** : L'agrément est délivré pour une période de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Il appartient au titulaire de l'agrément d'en demander le renouvellement trois mois avant sa date d'expiration.

**Article 3** : Tout fait susceptible de remettre en cause cet agrément doit être communiqué au Préfet. Cet agrément peut être suspendu ou retiré si le titulaire ne dispose plus d'au moins un collaborateur formé à l'installation de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive au bulletin n° 2 de son casier judiciaire pour un délit pour lequel est encourue la peine complémentaire mentionnée au 7° du I de l'article L.234-2 du code de la route, au 11° de l'article 221-8 du code pénal et au 14° de l'article 222-44 du même code.

Cet agrément peut également être suspendu ou retiré si le demandeur n'est plus en mesure de justifier la présentation d'une des pièces prévues pour la constitution du dossier d'agrément.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et dont une copie sera adressée aux présidents des tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan ainsi qu'aux procureurs de la République près ces mêmes tribunaux judiciaires.

Toulon le, **13 JUL. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice de cabinet

Houda VERNHET

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :  
M. le Préfet du Var - Boulevard du 112<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine - BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

**A R R E T E N°2023-12 en date du 13 juillet 2023**

**accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023**

**Le Préfet du Var**

Vu le code des communes, notamment ses articles R411-41 et suivants ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de Monsieur le Préfet du Var ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

**- Madame AGLIO Catherine**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame AGOSTA Nathalie**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SALERNES.

**- Monsieur AILLAUD Laurent**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur AIROLDI Mathias**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame ALARY Isabelle**

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame ALBERTI Laetitia**

Rédacteur territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.

**- Madame ALBERTINI Danièle**

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Madame ALLORO Dominique**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE, demeurant à Toulon.

**- Madame AMARO TORRADO Carole**

Rédacteur territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.

**- Monsieur AMIET Vincent**

Attaché hors classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Hyères.

**- Monsieur ANQUETIL Philippe**

Adjoint technique principal 2ème classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Madame ARBOLA Karine**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Madame ARCAMONE Florence**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.

**- Madame ARDUINO Corinne**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à FREJUS.

**- Monsieur ARMAND Raymond**

Agent de maîtrise territorial, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Monsieur ARMATO Mathieu**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SIGNES.

**- Madame AUBAULT Sandra**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Montauroux.

**- Madame AUFFRET Morgane**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.

**- Madame BACHELET Sylvie**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Madame BAGGIANI Sandra**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame BAILLETTE Nadine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.

**- Monsieur BAPTISTE Frédéric**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à HYERES.

**- Monsieur BAPTISTE Jean-Louis**

Agent de maîtrise, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Monsieur BARBA Fabrice**

Technicien principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.

**- Madame BARBAROUX Annie**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à OLLIOULES.

**- Monsieur BARLET Mickael**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE LA CROIX VALMER, demeurant à Trans-en-Provence.

**- Madame BARRIAU Delphine**

Administrateur territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES, demeurant à OLLIOULES.

**- Madame BARROO Elvina**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE GRASSE, demeurant à MONTAUROUX.

**- Monsieur BARTALUCCI Bruno**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à TRANS-EN-PROVENCE.

**- Madame BARTOLETTI Flavie**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à TOULON.

**- Madame BAUDIN Sophie**

Adjoint d'animation principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame BAUMIER Céline**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE SIGNES, demeurant à SIGNES.

**- Madame BAZIN Véronique**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Monsieur BECK Benoit**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.

**- Madame BEDOUET Jessica**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame BELLE Sandrine**

Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.



**- Madame BENEZETH Véronique**

Directeur territorial, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LE REVEST-LES-EAUX.

**- Madame BEN MIHOUD Saliha**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame BENOIST Karine**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Bandol.

**- Monsieur BEN REZGUI Salah**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à OLLIOULES.

**- Madame BEN YOUSSEF Imène**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Madame BÉRENGER Nathalie**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à CARQUEIRANNE.

**- Madame BERENGUIER Christine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Monsieur BERSIA Frédéric**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Salernes.

**- Madame BERTAIOLA Nadine**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame BERTINI Myriam**

Attaché territorial, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LA GARDE.

**- Monsieur BERTOLOTTI Emmanuel**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Monsieur BERTUCCI Cyril**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à SOLLIES-PONT.

**- Madame BIRAC Nathalie**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur BIZOT Christophe**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.

**- Monsieur BLAISE Matthieu**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à FRÉJUS.

- **Madame BLAISE NADDA Carine**  
Technicien territorial, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Le Revest-les-Eaux.
- **Madame BLANCHARD Laure**  
Conseiller supérieur socio-éducatif, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.
- **Madame BOEUF Sylvie**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.
- **Madame BOIS Nathalie**  
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur BONFIGLIO Patrick**  
Agent de maîtrise, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à Hyères.
- **Madame BONI Elodie**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SAINT-ZACHARIE.
- **Madame BONIFACIO Laetitia**  
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame BONNEMAISON Magali**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame BONNET Sabine**  
Ingénieur principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.
- **Madame BORG Sandra**  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Madame BOSSON Fabienne**  
Médecin territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à CARQUEIRANNE.
- **Monsieur BOSSO Thomas**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur BOTELLA Jérôme**  
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE LE LUC, demeurant à LE LUC.
- **Monsieur BOTTERO Christian**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à MONTAUROUX.
- **Madame BOUDOT Sandrine**  
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LE PRADET.

**- Madame BRONNER Bernadette**

Atsem principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame BROSSARD Virginie**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à PIERREFEU-DU-VAR.

**- Monsieur BROUSSE Patrick**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Monsieur BRULÉ Frédéric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Callian.

**- Madame BRUNATI-ABAD Sylvie**

Attaché principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Monsieur BRUNO Philippe**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur BRUNSWICK Albert**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à FREJUS.

**- Monsieur CALEGARI Cédric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Madame CALEGARI Sylviane**

Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Madame CAMPOFRANCO Patricia**

Agent social principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame CANDIA Katia**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à NANS-LES-PINS.

**- Monsieur CANINO Joël**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE PEYNIER, demeurant à Pourcieux.

**- Monsieur CARLETTI Sébastien**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LE LUC.

**- Madame CARLETTO Véronique**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

**- Monsieur CARVALHO Philippe**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Monsieur CASTRO Serge**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LE LUC.

**- Madame CAYOL Christine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à Mazaugues.

**- Madame CERVANTES-CONESA Magalie**

Adjoint technique principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DU LAVANDOU, demeurant à LE LAVANDOU.

**- Monsieur CHABANEL Jean-Sébastien**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à CUERS.

**- Monsieur CHABOCHE Franck**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur CHALAS Alexandre**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE HYERES, demeurant à CUERS.

**- Madame CHAMARD Isabelle**

Rédacteur, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Monsieur CHAMBOEUF Sébastien**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-MARTIN.

**- Monsieur CHAMPION Eric**

Infirmier en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à FREJUS.

**- Madame CHAPELLE Véronique**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame CHATAGNIER Nadia**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.

**- Monsieur CHIBANE-GIMENEZ Yann**

Animateur, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à La Motte.

**- Madame CHICHARRO Céline**

Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame CHIKR Sarah**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à DRAGUIGNAN.

**- Madame CHOVELON Christine**

Directeur territorial, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à LA FARLEDE.

**- Madame COLL Laurence**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.

**- Madame COMBE Caroline**

Ingénieur principal, ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur CONTICELLO Eric**

Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Monsieur CONTUSSI Jean-Marc**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à BRIGNOLES.

**- Monsieur CORPET Nicolas**

Technicien principal 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Puget-sur-Argens.

**- Madame CORREA Gilberte**

Ouvrier principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LE PRADET.

**- Monsieur CORUZZI Christophe**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME.

**- Monsieur COUSIN Hervé**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à BRUE-AURIAC.

**- Madame CUBILIER Bénédicte**

Adjoint administratif principal 2ème classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Madame DAÏ-PRA Peggy**

Attaché principal, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LE LUC.

**- Monsieur DAL MASO Olivier**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Roquebrune-sur-Argens.

**- Madame D'AMORE Carine**

Attaché territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Garde.

**- Madame DA SILVA Maria-José**

Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Bagnols-en-Forêt.

**- Monsieur DEBBAH Ali**

Agent de maîtrise principal, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Madame DECLAUDE Lydie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Claviers.

- **Madame DECLERCK-USTACHE Elsa**  
Adjoint du patrimoine 1ère classe, COMMUNE DE PUGET VILLE, demeurant à TOULON.
- **Madame DECOUT Nadine**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à BELGENTIER.
- **Madame DELAPORTE-BLANC Sylvie**  
Technicien territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame DELGADO Sandra**  
Attaché territorial, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.
- **Monsieur DELOY Eric**  
Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.
- **Monsieur DELSAUX Sylvain**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.
- **Madame DELSERAY Laurence**  
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA CADIERE-D'AZUR.
- **Madame DEMAILLE Sandrine**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.
- **Madame DENANS Audrey**  
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Madame DENEUVE Natacha**  
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe, COMMUNE DE VINON SUR VERDON, demeurant à VINON-SUR-VERDON.
- **Madame DIBOUNE Véronique**  
Manipulateur d'électro-radiologie médicale classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.
- **Madame DIDIER Laurence**  
Manipulateur d'électro-radiologie médicale classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à FREJUS.
- **Madame DISPARD Magali**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à PUGET-VILLE.
- **Monsieur DJABOUR Frédéric**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à DRAGUIGNAN.
- **Madame DOMINO Laure**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à CARQUEIRANNE.

**- Madame DONATI Stéphanie**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à CUERS.

**- Monsieur D'ORIO Thierry**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur DOUX Christophe**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à LE CASTELLET.

**- Monsieur DRIA Abdelkader**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame DROINEAU Carole**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE GAREOULT, demeurant à GAREOULT.

**- Madame DUGY Corinne**

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame DUJARDIN Valérie**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Monsieur DUPUY Maurice**

Technicien, DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE, demeurant à Seillons-Source-d'Argens.

**- Madame EBRARD Marie**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à Toulon.

**- Madame EDY Nathalie**

Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Monsieur EL MAHBOUB Mohamed**

Adjoint d'animation territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Monsieur ESCOLANO Joseph**

Agent de maîtrise principal, CTE COM ACTION SOCIALE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Monsieur ESNAULT Frédéric**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à LES ARCS.

**- Madame ESSELIN Audrey**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à Hyères.

**- Monsieur EVRARD Sébastien**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à OLLIOULES.

**- Madame EYROLLES Maria de Fatima**

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à FREJUS.

- **Monsieur FABRE Marc**  
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SOLLIES-PONT.
- **Monsieur FARSAT Gilles**  
Attaché principal, COMMUNE DE MONTAUROUX, demeurant à MONTAUROUX.
- **Monsieur FAUCHEUX Laurent**  
Animateur, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Monsieur FELIX Olivier**  
Agent de maîtrise, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.
- **Monsieur FENOUILLET Nicolas**  
Adjoint technique principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame FERNANDEZ Patricia**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur FERNANDEZ Philippe**  
Agent de maîtrise principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame FINOT Nelly**  
Agent de maîtrise principal, ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, demeurant à FREJUS.
- **Madame FLOC'H Emilie**  
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.
- **Monsieur FOMEKU Kuli**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Madame FONTAINE Mireille**  
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS.
- **Monsieur FOUILLON Patrick**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame FRAIGNE Sylvie**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à FREJUS.
- **Madame FRANCESCATTO Patricia**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LA GARDE.
- **Madame FURIO Karine**  
Auxiliaire de puériculture, CA DE LA PROVENCE VERTE, demeurant à CAMPS-LA-SOURCE.
- **Monsieur GADACHA-CHARRAD Fathi**  
Agent de maîtrise principal, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.



- **Monsieur GALLARD Eric**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS.
- **Madame GALLICE Corinne**  
Attaché territorial principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Toulon.
- **Madame GANDELIN Carole**  
Rédacteur territorial, COMMUNE DE CANNES, demeurant à Callian.
- **Monsieur GANTELME Frederic**  
Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Le Revest-les-Eaux.
- **Monsieur GARBARINO Patrice**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Fayence.
- **Madame GARCIA Christine**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Toulon.
- **Monsieur GARCIA Jérôme**  
Educateur des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à LE MUY.
- **Monsieur GARCIA Thomas**  
Educateur des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Roquebrune-sur-Argens.
- **Monsieur GARNIER Stéphane**  
Technicien principal 2ème classe, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à LA GARDE.
- **Madame GARREAU Sylvia**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA FARLEDE.
- **Monsieur GARZINO Alain**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SIGNES.
- **Madame GASPARINI Régine**  
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, SI DANSE ET MUSIQUE, demeurant à Bormes-les-Mimosas.
- **Monsieur GAUTIER Frédéric**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE VINON SUR VERDON, demeurant à VINON-SUR-VERDON.
- **Monsieur GHERARDI Laurent**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.
- **Monsieur GINEFRI Fabrice**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

**- Madame GIOVINAZZO Vanessa**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Monsieur GIRAUD Clément**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur GIUDICE Giuseppe**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame GOETZ Corinne**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à VARAGES.

**- Monsieur GOLETTA Stéphane**

Attaché territorial principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Crau.

**- Monsieur GOMEZ-ESTIENNE Julien**

Assistant de conservation principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur GRASSET Robert**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur GRASSO Yvan**

Animateur principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Monsieur GUEIFAO Samuel**

Technicien territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Hyères.

**- Madame GUEMMOUR Emmanuelle**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES, demeurant à La Londe-les-Maures.

**- Monsieur GUGGINO Stéphane**

Ingénieur principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Grimaud.

**- Madame GUIDONE Patricia**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à NANS-LES-PINS.

**- Monsieur GUIDONI Pascal**

Agent de maîtrise, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame GUIGO Carole**

Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à VIDAUBAN.

**- Monsieur GUILBERT Emmanuel**

Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

- **Madame GUIRAO Sylvie**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.
- **Monsieur HEDON Yves**  
Ingénieur principal, COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.
- **Madame HENNEQUIN Chantal**  
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.
- **Monsieur HENRIETTE Patrick**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.
- **Madame HERHOUR Kheira**  
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Le Lavandou.
- **Madame HERON Nathalie**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.
- **Madame HIMEUR Lynda**  
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.
- **Monsieur HUBERT Martin**  
Ingénieur principal, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Le Lavandou.
- **Madame HUIN Severine**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à BANDOL.
- **Monsieur ICARD Guillaume**  
Technicien, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.
- **Madame JAMBOU Marie-Lyne**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame JESTIN Rachel**  
Rédacteur, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.
- **Madame JORELLO Gina**  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à FREJUS.
- **Madame JOUVIN Christelle**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Fayence.
- **Monsieur JULLIEN Jean-Charles**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.
- **Monsieur KAINUKU Sydney**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE LE CANNET DES MAURES, demeurant à Le Cannet-des-Maures.

**- Monsieur KALI Malek**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à TOULON.

**- Monsieur KARANIAN Julien**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SIGNES.

**- Madame KAUFFMANN Maria**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à Le Plan-de-la-Tour.

**- Monsieur KERDUEL Loïc**

Ingénieur, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.

**- Madame KESLER Mireille**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à TOULON.

**- Monsieur LA BALME Marc**

Attaché territorial, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame LAFFETAS Fatiha**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame LAGADEC Sandra**

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Monsieur LAGRAVÈRE Jean-Luc**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur LALOUX Fabrice**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA GARDE.

**- Monsieur LA MARRA Jean-Claude**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE LE REVEST LES EAUX, demeurant à Le Revest-les-Eaux.

**- Monsieur LANDREAU Franck**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Monsieur LAPOINTE Gérard**

Ingénieur, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Ollioules.

**- Madame LARIOS Carole**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame LAUDE Alexandra**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur LAYOLO Laurent**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à ROCBARON.

**- Madame LECHNIAK Martine**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à FREJUS.

**- Madame LECOMTE Laurence**

Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.

**- Monsieur LEGRAND Michel**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Bagnols-en-Forêt.

**- Madame LEGRIS Angélique**

Rédacteur principal 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Tanneron.

**- Monsieur LEICHTNAM Eric**

Adjoint technique d'animation, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame LEJOSNE Elisabeth**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à VIDAUBAN.

**- Monsieur LEMAITRE Florian**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Madame LE MENACH Marie-Line**

Infirmière en soins généraux classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame LE MENELEC Bénédicte**

Rédacteur principal 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à ROCBARON.

**- Monsieur LEMENNAIS Jérémy**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Madame LENGRONNE Fabienne**

Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Puget-sur-Argens.

**- Monsieur LEONARDI Lilian**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.

**- Monsieur LEOPOLD Michael**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame LEPINAY Florence**

Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à PIGNANS.

**- Monsieur LE POGAM Emmanuel**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à LA CADIERE-D'AZUR.

**- Monsieur LIMONGI Jean-Jacques**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LA MOTTE.

**- Madame LLOBET Sonia**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame LOLIERO Patricia**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame LOMBARD Ariane**

Atsem principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Monsieur LONG Cédric**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SIGNES.

**- Madame LOPEZ Eveline**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Le Muy.

**- Madame LOPEZ Karine**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame LOPEZ Nathalie**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame LOUIS Marjorie**

Agent social principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame LUCAS Catherine**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à CARQUEIRANNE.

**- Monsieur LUCAS Serge**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à SOLLIES-TOUCAS.

**- Monsieur LUCAS Thierry**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame MACHUEL Patricia**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à CHATEAUDOUBLE.

**- Madame MADRIGALI Emilie**

Educateur territorial des aps, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame MAGAGNOSC Fanny**

Attaché principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame MAGNAVACCA Carine**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame MAIER Evelyne**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame MALAUSSE Ludmila**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à BORMES-LES-MIMOSAS.

**- Madame MALLET Betty**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à BANDOL.

**- Monsieur MANDREA Roger**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA FARLEDE.

**- Monsieur MARCAGGI Jean-Claude**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME.

**- Madame MARGERIT Laetitia**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur MARIANI Antoine**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à DRAGUIGNAN.

**- Madame MARIANINI Marie-Paule**

Adjoint administratif principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Madame MARINO AZOULAI Christine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Monsieur MARTEL Eric**

Ingénieur principal, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Fayence.

**- Madame MARTINEAU Christine**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur MARTINEAU Gilles**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Madame MARTINENQ Zakia**

Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame MARTINEZ Céline**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure, COMMUNE LA BOUILLADISSE, demeurant à SAINT-ZACHARIE.

**- Madame MARTINEZ Nadia**

Adjoint technique principal 2ème classe, CAISSE DES ECOLES DE CARQUEIRANNE, demeurant à Le Pradet.

- **Monsieur MARTINEZ Philippe**  
Agent de maîtrise, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à FREJUS.
- **Monsieur MARTINI Anthony**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.
- **Madame MARZO Annick**  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA GARDE.
- **Monsieur MASSEI Jean-Charles**  
Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Monsieur MASSOBRE Frédéric**  
Educateur territorial des aps, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur MICHETTI Christophe**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'AIX EN PROVENCE, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.
- **Monsieur MIGNONI Philippe**  
Ancien adjoint au maire, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à TOULON.
- **Monsieur MILESI Christophe**  
Attaché territorial, COMMUNE LE LAVANDOU, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.
- **Monsieur MIRAT Thierry**  
Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame MISCHO Angélique**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à TRANS-EN-PROVENCE.
- **Monsieur MISTRE Olivier**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE BARJOLS, demeurant à BARJOLS.
- **Madame MIZIANE Samia**  
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.
- **Madame MOÉNARD Marie-Mathilde**  
Attaché principal, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Pourrières.
- **Madame MORSIANI Evelyne**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.
- **Monsieur MUSSO Jean-Yves**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Madame NAMOUCHI Kaoutar**  
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.



**- Monsieur NATIVEL Pierre**

Adjoint technique principal 2ème classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur NEDELEC Pascal**

Chef de service de police principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Roquebrune-sur-Argens.

**- Monsieur NERVI Didier**

Technicien territorial, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à DRAGUIGNAN.

**- Madame NORMAND Celine**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à LE CASTELLET.

**- Monsieur NOVARO-MASCARELLO Philippe**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Cavalaire-sur-Mer.

**- Monsieur OLIVIER Thierry**

Médecin hors classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Monsieur ORLANDINI Jérôme**

Attaché, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Vidauban.

**- Madame ORSATELLI Sabine**

Adjoint administratif principal 2ème classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur ORTEGA Frédéric**

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SAINT-MANDRIER-SUR-MER.

**- Madame OSTIO Karine**

Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur OUEZEMANN Simon**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à BORMES-LES-MIMOSAS.

**- Monsieur PAMIERS David**

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA GARDE.

**- Monsieur PANDELI Jean-Michel**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à ESPARRON.

**- Madame PANDISCIA Caroline**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à Puget-Ville.

**- Monsieur PANNEFIEU Serge**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame PAPEGAY Françoise**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame PASCAL Marilyne**

Infirmière en soins généraux classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS.

**- Madame PASTOR Christine**

Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame PELISSIER Elodie**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE LA CROIX VALMER, demeurant à La Croix-Valmer.

**- Madame PENELLE Jocelyne**

Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame PEPINO Nathalie**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CTRE COM ACTION SOCIALE DE CARQUEIRANNE, demeurant à La Crau.

**- Monsieur PEREK Christophe**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à LE MUY.

**- Madame PEREZ Y ALONSO Flora**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE SIGNES, demeurant à SIGNES.

**- Madame PERNA Carolina**

Adjoint administratif principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LE PRADET.

**- Madame PEYMONT Sophie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Le Pradet.

**- Madame PEYRI Sonia**

Agent de maîtrise, ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur PICQ Maurice**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à TOULON.

**- Madame PIERRON Sylvette**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame PINOS Patricia**

Agent social principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Monsieur POINAS Patrick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame POIRAUD Caroline**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à FREJUS.

**- Monsieur POLLART Loïc**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur POTHIER Christophe**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SOLLIES VILLE, demeurant à SOLLIES-VILLE.

**- Monsieur POUSSEL Patrick**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SIGNES.

**- Monsieur PRAGNON David**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

**- Monsieur PRATALI Joël**

Animateur principal 1ère classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Monsieur PUIG Serge**

Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame QUANONNE Véronique**

Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à NANS-LES-PINS.

**- Monsieur QUERRIEN Daniel**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Camps-la-Source.

**- Madame RAJAONSON Malalaso**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame RANAIVO Karine**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Monsieur RECHCHACH Jamel**

Adjoint technique principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Madame RÉ Christine**

Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à OLLIOULES.

**- Monsieur REDINI Louis**

Agent de maîtrise principal, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Fréjus.

**- Madame REHILA Raymonde**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE LE MUY, demeurant à Le Muy.

**- Monsieur REINERI Olivier**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame REVERT Cécile**

Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Monsieur REVEST Jacques**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE.

**- Madame RICHARD Marielle**

Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SANARY-SUR-MER.

**- Madame RIZZOLATTI Christelle**

Directrice d'hôpital hors classe, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Madame ROBERT Cécile**

Conseiller territorial des aps principal, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame ROBERT Laurence**

Adjoint administratif, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame ROBIC Laëtitia**

Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame ROBIGNO Maryse**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur ROCA Bruno**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Madame RODRIGUEZ Béatrice**

Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Monsieur ROMANO Eric**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à TOULON.

**- Monsieur ROMEO Jean-Claude**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame ROSSI Danielle**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à TOULON.

**- Madame ROUBAY Saïda**

Agent social principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Monsieur ROUSSELOT Florent**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur ROUX Guillaume**

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Callian.

**- Monsieur RUIZ Philippe**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Monsieur RUTTENS Jean-Marc**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE HYERES, demeurant à GAREOULT.

**- Monsieur SABARLY Serge**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à OLLIOULES.

**- Monsieur SAHA Salah**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Madame SALAMONE Ingrid**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Madame SALINÉ Magali**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame SALLE Nathalie**

Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, CA DE LA PROVENCE VERTE, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

**- Monsieur SALOTTI Jean-Pierre**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.

**- Madame SALVADORE Sylvie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE COTIGNAC, demeurant à COTIGNAC.

**- Monsieur SCHAUBOURG Dominique**

Educateur des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS.

**- Madame SCIRÉ Sylvie**

Agent social territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Monsieur SCURTO Michel**

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SAINT-MANDRIER-SUR-MER.

**- Madame SEBASTIANI Isabelle**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur SEIGNER Pascal**

Ingénieur principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à HYERES.

**- Madame SERRA Virginie**

Adjoint technique principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE CARQUEIRANNE, demeurant à Carqueiranne.

**- Monsieur SEVERIN Hervé**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Les Arcs.

**- Monsieur SICARD Lionel**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE D'OLLIOULES, demeurant à Ollioules.

**- Madame SIFFREDI-LE BEUX Cécile**

Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame SIMIAN Fabienne**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame SIMI Celine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à LES ARCS.

**- Madame SIMON Béatrice**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOURVES.

**- Madame SIMON Magali**

Agent de maîtrise, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à FLAYOSC.

**- Madame SIMON Patricia**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Monsieur SITZIA Philippe**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur SOFIA Jean-François**

Agent de maîtrise territorial principal, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à La Cadière-d'Azur.

**- Monsieur SOLER Patrick**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame SOLER Sandrine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES, demeurant à LA LONDE-LES-MAURES.

**- Monsieur SOLVES Gilles**

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE, demeurant à Saint-Cyr-sur-Mer.

**- Madame SONNTAG Béatrice**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à HYERES.

**- Madame SUCHET Christelle**

Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Bagnols-en-Forêt.

**- Madame TARAVELLO Nathalie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Le Plan-de-la-Tour.

**- Madame TAVERA Laurence**

Agent social principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à Hyères.

**- Madame TEVERINI Brigitte**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur THOMAS Didier**

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur TIBERTI Philippe**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Madame TINACCI Véronique**

Adjoint administratif principal 1ère classe, SI DANSE ET MUSIQUE, demeurant à BORMES-LES-MIMOSAS.

**- Monsieur TRANVOUEZ Bruno**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à LES ARCS.

**- Madame TRAVERS Céline**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Les Arcs.

**- Monsieur TRIMBOLI Olivier**

Technicien territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur TURPIN Terry**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Madame UGOLINI Emmanuelle**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Callian.

**- Madame ULPAT Magali**

Attaché principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à CHATEAUVERT.

**- Madame URBAN Cécile**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à Carqueiranne.

**- Monsieur USSEGLIO Cyril**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SAINT-ZACHARIE.

**- Madame VACCA Magali**

Adjoint technique principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Le Revest-les-Eaux.

**- Madame VAILLAND Estelle**

Ingénieur territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur VALLET Ludovic**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LE PRADET.

**- Madame VARÉE Frédérique**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à DRAGUIGNAN.

**- Monsieur VARRAL Robert**

Attaché principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à NANS-LES-PINS.

**- Madame VERGONJEANNE Dalila**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame VIANO Nadia**

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE PUGET VILLE, demeurant à PUGET-VILLE.

**- Madame VITALI Sandrine**

Ingénieur territorial, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à MONTFORT-SUR-ARGENS.

**- Monsieur VITIELLO Jean-Jacques**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE LE LAVANDOU, demeurant à LE LAVANDOU.

**- Madame VRIGNON Marie-Claude**

Adjoint administratif principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Bormes-les-Mimosas.

**- Madame WACHOWIAK Frédérique**

Assistante sociale, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Monsieur WAXIN-SAUR Régis**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE BAGNOLS EN FORET, demeurant à Bagnols-en-Forêt.

**- Madame WYNEN Sandra**

Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à DRAGUIGNAN.



**- Monsieur YSERN Renaud**

Educateur territorial des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Figanières.

**- Monsieur ZUNINO Jeremy**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**Article 2** : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à :

**- Monsieur ABEILLE Stéphane**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR, demeurant à PIERREFEU-DU-VAR.

**- Monsieur ABERJOUX Fabrice**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à CARQUEIRANNE.

**- Monsieur AÏT-AHMED Jean-Marie**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES, demeurant à La Londe-les-Maures.

**- Monsieur ANDRE Philippe**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON, demeurant à LA MOTTE.

**- Monsieur ANTON Olivier**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à Rocbaron.

**- Madame ARTUSI Chantal**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE LE PRADET, demeurant à LE PRADET.

**- Madame BACCELLI Sophie**

Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à PUGET-VILLE.

**- Madame BACLE Nelly**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Madame BARRESI Véronique**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur BASSO Gilbert**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PUGET VILLE, demeurant à CUERS.

**- Madame BAUDOUIN Catherine**

Manipulateur d'électro-radiologie médicale classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame BAUER Christine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Monsieur BEAUDOUIN Patrick**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à FREJUS.

**- Monsieur BEE Jean**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à LE PLAN-DE-LA-TOUR.

**- Madame BELAUBRE Mireille**

Aide-soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Montauroux.

**- Madame BELLAZINI Jeanne**

Adjoint administratif principal 2ème classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Madame BEN BARKA Muriel**

Infirmière anesthésiste classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Tanneron.

**- Monsieur BERGONZI Laurent**

Adjoint au maire, COMMUNE DE SILLANS LA CASCADE, demeurant à BAUDUEN.

**- Monsieur BOILEAU Yann**

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame BONAMY Nicole**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Monsieur BOUILLOUX Alain**

Ingénieur en chef, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à NANS-LES-PINS.

**- Madame BOUSLAMA Sahrazed**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur BRANDI Jean-Luc**

Adjoint technique principal de 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Hyères.

**- Monsieur BRET Stéphane**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR, demeurant à PIERREFEU-DU-VAR.

**- Monsieur BUISSON Eric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à VIDAUBAN.

**- Madame BULGARE Danielle**

Adjoint administratif principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à OLLIOULES.

**- Madame BULGARE Sylvie**

Agent social principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Monsieur CARVIN Jean-Baptiste**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à RIANNS.

**- Monsieur CATALAN Philippe**

Ingénieur hors classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Bandol.

**- Madame CATON Brigitte**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à Hyères.

**- Monsieur CAVICCHIOLO Sylvain**

Directeur territorial, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame CERATO Isabelle**

Assistante maternelle, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame CESANA Valérie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Monsieur CEZANA Norbert**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Madame CHABRILLAT Céline**

Attaché hors classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Callas.

**- Madame CHAFAR Estelle**

Infirmière en soins généraux, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Roquebrune-sur-Argens.

**- Madame CHANUT Annie**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame CHAPUIS Janine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Monsieur CHERKAOUI Pierre**

Agent de maîtrise, ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, demeurant à FREJUS.

**- Madame CHIARAMONTE Véronique**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Madame CHOPART-BRANDA Karine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Madame CLAMONT Frédérique**

Attaché, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Madame COCCO Béatrice**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, CA DE LA PROVENCE VERTE, demeurant à BRIGNOLES.

**- Monsieur COLLIGNON Philippe**

Attaché hors classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à BORMES-LES-MIMOSAS.

**- Monsieur COUDRAY Eric**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE DRAGUIGNAN, demeurant à FREJUS.

**- Madame COULOMB Marie-France**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CALLAS, demeurant à CALLAS.

**- Madame DAIMALLAH Baya**

Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE LE MUY, demeurant à Puget-sur-Argens.

**- Madame DALBAGNE Linda**

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur DANVY Jacques**

Chef de service de police municipale, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur DAVID Fabrice**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE HYERES, demeurant à LA CRAU.

**- Madame DE ANGELIS Brigitte**

Attaché principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS, demeurant à FREJUS.

**- Madame DEBAILLEUL Fanny**

Aide soignante de classe supérieure, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à SOLLIES-PONT.

**- Monsieur DELGADO Régis**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Seillans.

**- Madame DE PINHO ALMEIDA KROMSKI Maria Isabel**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Bras.

**- Madame DESCAMPS Carolle**

Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame DESCHAMPS Magalie**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à Le Revest-les-Eaux.

**- Monsieur DEVOS Patrick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Madame DHEILLY Isabelle**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE LE PRADET, demeurant à LE PRADET.

- **Madame DOLÉ Danièle**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.
- **Monsieur DOMANICO Joseph**  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à VIDAUBAN.
- **Monsieur DREVET Patrick**  
Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.
- **Madame DUBOIS Sophie**  
Atsem principal 2ème classe, COMMUNE DE SOLLIES VILLE, demeurant à Solliès-Pont.
- **Monsieur DUFricHE Fabien**  
Technicien supérieur en chef, VILLE DE PARIS, demeurant à ROUGIERS.
- **Monsieur DUGAS Bruno**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.
- **Madame DUREUIL Martine**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur FABRE Jean-Luc**  
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fayence.
- **Monsieur FAGET Christian**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur FAIVRE Eric**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à BARJOLS.
- **Madame FAVRET Myriam**  
Adjoint technique principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame FAY Madeleine**  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à FREJUS.
- **Madame FOURNIER Florence**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MOUGINS, demeurant à CALLIAN.
- **Monsieur FOURNIER Stéphane**  
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE LE LAVANDOU, demeurant à Le Lavandou.
- **Madame FOVEAU Valérie**  
Adjoint administratif 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame FRAIZE Nathalie**  
Rédacteur, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Grimaud.

**- Monsieur FRANCKART Grégory**

Brigadier chef principal, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à LA CADIÈRE-D'AZUR.

**- Monsieur FREZE Frédéric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à Sainte-Anastasie-sur-Issole.

**- Monsieur FROMENT Jean**

Adjoint technique principal 1ère classe, ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur GAGLIANO Thierry**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE LE PRADET, demeurant à Le Pradet.

**- Monsieur GAMARD Eric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Madame GAMBIER Madeleine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Madame GARCIA Sabine**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, demeurant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**- Monsieur GENTER Didier**

Technicien territorial, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur GEOFFROY Michel**

Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Monsieur GERBOUD Michel**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU, demeurant à La Crau.

**- Monsieur GIRAUD Luc**

Chef de service de police, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Taradeau.

**- Madame GIUDICE Paola**

Agent social principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à FLASSANS-SUR-ISSOLE.

**- Madame GORRIAS Martine**

Agent de maîtrise territoriale, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Monsieur GOYAT Rémy**

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur GRAILLE Raymond**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Tanneron.

- **Madame GRAZIANI Nadine**  
Psychologue hors classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur GRILLO Serge**  
Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame GUERIN Isabelle**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAR, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.
- **Madame GUEZ Véronique**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Monsieur HERCHY Michel**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE GAREOULT, demeurant à GAREOULT.
- **Madame HERNANDEZ Christine**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.
- **Monsieur HOUEMON Frédéric**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à Cavalaire-sur-Mer.
- **Monsieur JANINET Frédéric**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.
- **Monsieur JOUBERT-GIORDANO Pascal**  
Technicien territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.
- **Madame KOENIG Sandra**  
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Montauroux.
- **Monsieur KRISTOF Philippe**  
Agent de maîtrise, ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, demeurant à FREJUS.
- **Monsieur LANGLET Philippe**  
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur LANGUASCO Alain**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE COTIGNAC, demeurant à COTIGNAC.
- **Monsieur LAUGIER Jean-Philippe**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à SAINT-RAPHAEL.
- **Monsieur LAURENTIAUX Francis**  
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Rians.

- **Monsieur LE BERRE Fabien**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.
- **Madame LEFEVRE Valérie**  
Rédacteur, COMMUNE LE MUY, demeurant à Vidauban.
- **Madame LEGGIO Magali**  
Educatrice territoriale de jeunes enfants, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à La Seyne-sur-Mer.
- **Monsieur LE NUZ Jean-François**  
Chef de service de police municipale principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à FREJUS.
- **Monsieur LESUEUR Luc**  
Technicien, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TRANS-EN-PROVENCE.
- **Monsieur LETOUCQUE Patrick**  
Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE NICE, demeurant à FREJUS.
- **Monsieur LETOURNEAU Eric**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LE CASTELLET.
- **Madame LOPASSO Marie**  
Administrateur territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Valette-du-Var.
- **Monsieur LORENZO Yves**  
Technicien territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Ollioules.
- **Madame LUBONIS Magalie**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CAISSE DES ECOLES DE CARQUEIRANNE, demeurant à La Crau.
- **Monsieur LUBRANO LAVADERA Patrice**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DE MOUGINS, demeurant à SAINT-RAPHAEL.
- **Madame MALLINGER Geneviève**  
Attaché principal, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Trans-en-Provence.
- **Madame MANDRILLON Aline**  
Educatrice des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Monsieur MARCHERAT Patrice**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.
- **Madame MARINIER Fatma**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.



**- Madame MARINO Nathalie**

Rédacteur principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à Hyères.

**- Monsieur MARTEDDU Thierry**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA CRAU, demeurant à La Crau.

**- Monsieur MASCARO Xavier**

Adjoint technique principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame MATURIN Véronique**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Toulon.

**- Madame MAZOUZ Malika**

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINTE-MAXIME.

**- Madame MAZZERBO Monique**

Adjoint technique principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur MERLE Stephen**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame MICLO Patricia**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à DRAGUIGNAN.

**- Madame MOUETTE Nathalie**

Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle, COMMUNE D'OLLIOULES, demeurant à Ollioules.

**- Madame NIERI Agnès**

Cadre de santé, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur NOÉ Marc**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Madame ORVEN Marielle**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Monsieur PAILLAS Lionel**

Agent de maîtrise, COMMUNE LE LAVANDOU, demeurant à BORMES-LES-MIMOSAS.

**- Madame PASCAL Cécile**

Cadre supérieur de santé, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à HYERES.

**- Madame PAUL Marie-Ange**

Cadre de santé supérieur paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS ST RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

- **Madame PECHMAGRE Catherine**  
Atsem principal 2ème classe, COMMUNE DE SOLLIES VILLE, demeurant à Solliès-Ville.
- **Madame PEREZ Anne-Marie**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.
- **Madame PIANELLI Nathalie**  
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE LE CANNET DES MAURES, demeurant à Le Cannet-des-Maures.
- **Monsieur PITZALIS Eric**  
Rédacteur principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame PRANDT Carole**  
Attaché principal, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Le Beausset.
- **Madame PRETOT Sandrine**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Madame PROLY Nelly**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à LE PRADET.
- **Monsieur RADISSON Michel**  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Toulon.
- **Madame RANQUET Elisabeth**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.
- **Madame RATEAU Henriette**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à SOLLIES-PONT.
- **Madame RAVAZZOLA Isabelle**  
Rédacteur principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.
- **Madame RAYMOND Marie-Noëlle**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à La Londe-les-Maures.
- **Madame RAYON Chantal**  
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à Carqueiranne.
- **Madame REY Nathalie**  
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES, demeurant à MONTAUROUX.
- **Madame ROULLET Nathalie**  
Sage femme hors classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Fréjus.
- **Madame SANCHEZ Christine**  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Le Plan-de-la-Tour.

**- Madame SANCHEZ Hélène**

Adjoint administratif principal 2ème classe, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON, demeurant à LA GARDE.

**- Madame SANZ Carole**

Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE ROUSSET, demeurant à POURRIERES.

**- Monsieur SASSETTI Lionel**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur SAUVADON Franck**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur SAVARESE Jean**

Agent de maîtrise, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame SCHNEBELEN Véronique**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Fayence.

**- Monsieur SCIRÉ Jean-Claude**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Madame SEIBERT Françoise**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur SIMAO Carlos**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.

**- Madame SIMON Dominique**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur SIROT Patrick**

Professeur d'enseignement artistique hors classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Hyères.

**- Monsieur SUPPA Jean-Jacques**

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à LA FARLEDE.

**- Madame TASSY Michèle**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Le Beausset.

**- Monsieur TAZIBT Jean-François**

Technicien territorial principal 1ère classe, COMMUNE LE LAVANDOU, demeurant à COLLOBRIERES.

**- Madame TEISSEIRE Nadia**

Agent spécialisé de 1ère classe, COMMUNE DE VINON SUR VERDON, demeurant à VINON-SUR-VERDON.

**- Monsieur TETON Philippe**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE LE CANNET DES MAURES, demeurant à Le Cannet-des-Maures.

**- Monsieur THUBERT Frédéric**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TARADEAU.

**- Monsieur THUZET Roland**

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SOLLIÉS-PONT.

**- Madame TRUC Nathalie**

Attaché territorial, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Fayence.

**- Madame VALAY Chantal**

Adjoint administratif principal 2ème classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur VALDISERRA Philip**

Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS.

**- Madame VENERE Anne-Marie**

Adjoint technique principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame VERDET Valérie**

Assistante maternelle, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame VIELLARD Isabelle**

Infirmière en soins généraux classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Le Muy.

**- Madame ZIRNHELD Marie-Christine**

Rédacteur principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**Article 3** : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

**- Monsieur ADAMIK Laurent**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'AIX EN PROVENCE, demeurant à RIANNS.

**- Monsieur AHUIR Patrick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MOUGINS, demeurant à TOURRETTES.

**- Monsieur ALESSANDRI Serge**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Garde.

**- Monsieur ALLAVENA Christophe**

Rédacteur principal 1ère classe, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON, demeurant à SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE.

**- Monsieur TETON Philippe**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE LE CANNET DES MAURES, demeurant à Le Cannet-des-Maures.

**- Monsieur THUBERT Frédéric**

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TARADEAU.

**- Monsieur THUZET Roland**

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SOLLIES-PONT.

**- Madame TRUC Nathalie**

Attaché territorial, COMMUNAUTE DE COM DU PAYS DE FAYENCE, demeurant à Fayence.

**- Madame VALAY Chantal**

Adjoint administratif principal 2ème classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur VALDISERRA Philip**

Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS.

**- Madame VENERE Anne-Marie**

Adjoint technique principal 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame VERDET Valérie**

Assistante maternelle, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame VIELLARD Isabelle**

Infirmière en soins généraux classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Le Muy.

**- Madame ZIRNHELD Marie-Christine**

Rédacteur principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**Article 3** : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

**- Monsieur ADAMIK Laurent**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE D AIX EN PROVENCE, demeurant à RIANIS.

**- Monsieur AHUIR Patrick**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MOUGINS, demeurant à TOURRETTES.

**- Monsieur ALESSANDRI Serge**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Garde.

**- Monsieur ALLAVENA Christophe**

Rédacteur principal 1ère classe, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON, demeurant à SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE.

**- Madame ALLEGRUCCI Annie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**- Monsieur ANACLET Max**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BARJOLS, demeurant à BARJOLS.

**- Madame ASCENSIO Fabienne**

Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Roquebrune-sur-Argens.

**- Monsieur AYACHE Jean-Marc**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Saint-Raphaël.

**- Madame BARRET Danielle**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à VIDAUBAN.

**- Madame BASSO Agnès**

Educateur aps principal de 1ère classe, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame BATIGET Sylvie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à COGOLIN.

**- Madame BERGERON Sophie**

Assistant de conservation principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à SAINT-RAPHAEL.

**- Monsieur BERNARD Alain**

Attaché principal, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à HYERES.

**- Monsieur BERTIN Dominique**

Directeur général des services, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Madame BLANC Dominique**

Ingénieur en chef hors classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Le Castellet.

**- Monsieur BLANC Lionel**

Ingénieur, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à SOLLIES-PONT.

**- Madame BOCH Nathalie**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à FREJUS.

**- Madame BOTRINI Michelle**

Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à LE CANNET-DES-MAURES.

**- Monsieur BOUDJENANE Amar**

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ, demeurant à COGOLIN.

**- Madame BOYER Brigitte**

Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame BROU Laurence**

Attaché principal, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

**- Madame BULETE Marie-Josée**

Technicien supérieur 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Bagnols-en-Forêt.

**- Monsieur CARANTA Cyril**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur CARMIGNANI Thierry**

Directeur de police municipale, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Madame CHANDRE Christine**

Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame CHIAPELLO Elisabeth**

Adjoint technique principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.

**- Madame CLAVIER Corinne**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Draguignan.

**- Madame COSCOLLA Christine**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame CRECCHI Patricia**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à DRAGUIGNAN.

**- Monsieur DACHEZ Michel**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Monsieur DAVID Christian**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE LE LUC, demeurant à BESSE-SUR-ISSOLE.

**- Madame DAVID Florence**

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à FLAYOSC.

**- Madame DE BELLIS Magali**

Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE LE MUY, demeurant à La Motte.

**- Madame DEBIEVRE Marie-Christine**

Directeur territorial, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Roquebrune-sur-Argens.

**- Madame DESTRUEL Véronique**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à TOULON.

**- Madame DEVERNOIS Brigitte**

Animateur, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Madame DHO Magali**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à FORCALQUEIRET.

**- Madame DOLLEZ Solange**

Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à OLLIOULES.

**- Monsieur DOMINGUEZ Patrick**

Ingénieur principal, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à POURRIERES.

**- Monsieur DURBAN Stéphane**

Attaché principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur FARON Gilles**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

**- Madame FERRY Marie-Paule**

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Monsieur FOGLI Eric**

Chef de service de police municipale 1ère classe, COMMUNE DE BANDOL, demeurant à SANARY-SUR-MER.

**- Madame FOUILLON-MIRA Monique**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à BARGEMON.

**- Madame FRANCO Danielle**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA CROIX VALMER, demeurant à La Croix-Valmer.

**- Monsieur GALIZRA Kamal**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.

**- Monsieur GAUTHIER Sébastien**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur GERBOLINO Jean-Marc**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE HYERES, demeurant à Hyères.

**- Monsieur GIRAUD Frédéric**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, demeurant à TOULON.

**- Madame GIRERD Carole**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**- Monsieur GONNET Robert**

Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.



- **Madame GRAGNANI Sabine**  
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.
- **Madame GUERRINI Magali**  
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Le Lavandou.
- **Madame GUILLOU Annie**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur HALIN Vincent**  
Technicien principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT RAPHAEL, demeurant à FREJUS.
- **Monsieur HUGUEN Patrick**  
Ingénieur territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Monsieur HUOT Didier**  
Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Monsieur ISNARD Jean-Luc**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à SOLLIES-PONT.
- **Madame IURLO Florence**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame KURZAWA Laurence**  
Infirmière en soins généraux classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Saint-Paul-en-Forêt.
- **Madame LAFFORGUE Annie**  
Rédacteur territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Bormes-les-Mimosas.
- **Madame LAGYL Nathalie**  
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAR, demeurant à Le Thoronet.
- **Monsieur LAMBERT Marc**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CALLAS, demeurant à CALLAS.
- **Monsieur LAURE Alex**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE LE MUY, demeurant à Vidauban.
- **Madame LESCURE Maryse**  
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, METROPOLE DE LYON, demeurant à LE LAVANDOU.
- **Madame LOSCO Valérie**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAR, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.
- **Monsieur LUPORINI Hubert**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE LE MUY, demeurant à Fréjus.

- **Madame LUSTRO Sylvie**  
Directeur de police municipale, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SANARY-SUR-MER.
- **Madame MARTIN Catherine**  
Infirmière en soins généraux classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL, demeurant à Callian.
- **Madame MARTINEZ Valérie**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Madame MARTORELL Sandrine**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SAINT-MANDRIER-SUR-MER.
- **Monsieur MARZIANO Jean-François**  
Agent de maîtrise principal, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.
- **Madame MATTIOLI Chantal**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Sainte-Maxime.
- **Monsieur MAURO Thierry**  
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE MAXIME, demeurant à Le Plan-de-la-Tour.
- **Monsieur MAZELLA Marc**  
Ingénieur, COMMUNE D'OLLIOULES, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame MÉROT Lydie**  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Monsieur MORREALE Vincent**  
Technicien principal 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAR, demeurant à LA VALETTE-DU-VAR.
- **Madame MUZZUPAPA Nathalie**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à SIX-FOURS-LES-PLAGES.
- **Monsieur NAVEL Philippe**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à OLLIOULES.
- **Monsieur NIETO Michel**  
Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.
- **Monsieur NOIR Laurent**  
Agent de maîtrise principal, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.
- **Monsieur NOIR Pascal**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur OLLEON Christian**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur PALCY Jean**

Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Madame PARRACONE Christiane**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS, demeurant à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

**- Madame PERRIN Michèle**

Ingénieur en chef, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur PETTENARO Richard**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à SOLLIES-PONT.

**- Monsieur PFLEGER Thierry**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE HYERES, demeurant à HYERES.

**- Madame PIZZO Marie-José**

Rédacteur principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Toulon.

**- Monsieur PLAUT Philippe**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE LE LUC, demeurant à LE LUC.

**- Monsieur RADJAH Félid**

Agent de maîtrise, COMMUNE LE REVEST LES EAUX, demeurant à LE REVEST-LES-EAUX.

**- Madame RAMEL Rosemay**

Rédacteur territorial, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Madame REGLIONI Claude**

Adjoint administratif principal 1ère classe, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à La Seyne-sur-Mer.

**- Monsieur ROSE Alain**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE VINON SUR VERDON, demeurant à VINON-SUR-VERDON.

**- Madame ROUET CHANA Christine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR, demeurant à La Garde.

**- Monsieur SALERNO Guy**

Technicien principal 1ère classe, METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE, demeurant à TOULON.

**- Monsieur SEMIR Mohammed**

Technicien territorial, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Hyères.

**- Madame SIMONETTI Patricia**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER.

**- Monsieur SIMONI Jean-Luc**

Agent de maîtrise principal, TOULON HABITAT MEDITERRANEE, demeurant à Le Beausset.

**- Monsieur SIVAN Pierre**

Agent de maîtrise territorial, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAR, demeurant à La Valette-du-Var.

**- Monsieur SPINOSI Luc**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SOLLIES PONT, demeurant à SOLLIES-PONT.

**- Monsieur STEPHAN Marc**

Agent de maîtrise, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à La Garde.

**- Monsieur TANTARO Eric**

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à La Garde.

**- Monsieur TAVERNIER Philippe**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS, demeurant à Bormes-les-Mimosas.

**- Monsieur TINIVELLA Dominique**

Agent de maîtrise, COMMUNE DE FREJUS, demeurant à Fréjus.

**- Monsieur TODISCO Denis**

Agent de maîtrise principal, METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, demeurant à Pignans.

**- Madame TRÉBOUTTE Josiane**

Ingénieur, COMMUNE DE MARSEILLE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-MER.

**- Monsieur VIALE Christian**

Technicien, COMMUNE DE CARQUEIRANNE, demeurant à La Londe-les-Maures.

**- Monsieur WEGENER Francis**

Brigadier-chef principal de police municipale, COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES, demeurant à Six-Fours-les-Plages.

**- Madame XAVIER Joëlle**

Auxiliaire de soins classe supérieure, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TOULON, demeurant à TOULON.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine – 83 000 TOULON, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5 :** Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de Monsieur le Préfet du Var, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

  
Evence RICHARD



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**  
Mission de coordination interministérielle

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023/45/MCI du  
portant suppléance du préfet du Var

12 JUL 2023

Le Préfet,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mai 2021 portant nomination de Mme Houda VERNHET, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 15 avril 2022 portant nomination de Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Considérant l'empêchement momentané du préfet ;

Considérant l'absence du secrétaire général ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1 :** Madame Houda VERNHET, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Var, est chargée d'assurer la suppléance du préfet du Var du jeudi 20 juillet au dimanche 23 juillet 2023 inclus.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Madame Houda VERNHET en toutes matières relevant des attributions du préfet du Var à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Var et la directrice de cabinet du préfet du Var, désignée pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulon, le

12 JUIL. 2023

**Le Préfet**

  
Evence RICHARD



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques et  
de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement  
et du développement durable

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant autorisations de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées,  
situées sur le territoire de la commune du Muy,  
en vue de réaliser des études et des diagnostics préalables  
au projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire,  
au bénéfice de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice.

**Le préfet du Var,**

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment les articles 322-3 et 433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution de travaux publics ;

Vu la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Evence RICHARD préfet du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 15 avril 2022 nommant M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/17/MCI du 22 mars 2023 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu la délibération n°2022-22 du 9 mars 2022 du Conseil d'administration de l'APIJ approuvant le projet de construction de l'établissement pénitentiaire du Muy et approuvant le passage à la phase opérationnelle, études préalables incluses ;

Vu la lettre du 5 juillet 2023 du directeur opérationnel de l'APIJ à l'effet d'obtenir les autorisations de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées, situées sur le territoire de la commune du Muy, en vue de réaliser des études et des diagnostics préalables au projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire ;

Vu le dossier à l'appui de cette demande, composé d'une notice explicative, les plans d'occupation des parcelles et de l'état parcellaire afférent ;

Considérant que l'occupation des terrains désignés est nécessaire ;

Considérant que le dossier présenté est régulier et qu'il convient d'aider à réaliser ces études ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les autorisations spécifiées au b) et au c) du présent article sont accordées en vue de procéder à des études et à des diagnostics préalables à la réalisation du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire, sur le territoire de la commune du Muy.

a) La notice explicative, les plans d'occupation des parcelles et l'état parcellaire sont annexés au présent arrêté.

Ces annexes sont respectivement identifiées : « annexe 1 : Notice explicative », « annexe 2 : Plans parcellaires » et « annexe 3 : État parcellaire ».

Les autorisations spécifiées au b) et au c) ne peuvent être mises en œuvre que conformément aux conditions définies par les annexes 1 à 3.

b) Les agents de l'APIJ ou les personnels des entreprises déléguées, chargés des études et des diagnostics, indiquées dans l'annexe 1, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées, identifiées aux annexes, closes ou non closes, situées sur le territoire de la commune du Muy.

Ils pourront procéder aux opérations strictement limitées et nécessaires aux études et aux diagnostics précités : reconnaissances d'itinéraires, sondages et relevés topographiques (triangulation, arpentage, prise de points de niveaux, piquetage, bornage...).

Ils pourront également y implanter des balises, y établir des jalons, piquets ou repères et procéder à des ébranchements ponctuels strictement nécessaires pour effectuer les opérations de topographie.

c) Les agents de l'APIJ ou les personnels des entreprises déléguées, chargés des études et des diagnostics, sont autorisés à occuper temporairement, sur le territoire de la commune du Muy, les parcelles identifiées aux annexes 2 et 3.

Les parcelles précitées sont reconnues comme appartenant aux propriétaires identifiés à l'annexe 3.

#### **Article 2 :**

L'occupation temporaire est ordonnée pour permettre les opérations nécessaires aux études et aux diagnostics cités à l'annexe 1.



L'accès à chaque parcelle se fait conformément au tracé général indiqué aux annexes.

**Article 3 :**

a) Les agents précités ne sont pas autorisés à s'introduire à l'intérieur des maisons d'habitation.

Ils ne pourront pénétrer dans les autres propriétés closes que cinq jours après notification de l'arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification de l'arrêté au propriétaire, faite en mairie, par voie d'affichage. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les bénéficiaires du présent arrêté pourront entrer avec l'assistance du juge du tribunal judiciaire du ressort.

b) L'occupation temporaire n'est pas autorisée à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations et closes par des murs ou par des clôtures équivalentes, suivant les usages du pays.

**Article 4 :**

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétés au cours des études et des diagnostics, faisant l'objet de l'autorisation indiquée au b) de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, seront à la charge du maître d'ouvrage. À défaut d'accord amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif, dans les formes prévues par le code de justice administrative.

**Article 5 :**

Le maire de la commune du Muy, la gendarmerie départementale du Var, les propriétaires et les habitants de la commune seront invités à prêter aide et assistance aux personnes effectuant les études et les diagnostics.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets, repères, instrumentation et appareillages établis sur le terrain.

**Article 6 :**

L'APIJ remettra une copie de cet arrêté avec ses annexes à chaque entreprise déléguée.

Chaque agent accrédité, chargé des études et des diagnostics, sera muni d'une copie du présent arrêté avec ses annexes qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

**Article 7 :**

La destruction ou le déplacement des signaux, bornes, repères donne lieu à l'application de l'article 322-3 du code pénal.

L'opposition à l'exécution de travaux publics donne lieu à l'application de l'article 433-11 du code pénal.

**Article 8 :**

Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'un commencement d'exécution dans les six mois de sa date.

Les présentes autorisations sont valables pour cinq ans à compter de leur date.

b) Si une étude ou un diagnostic indiqué à l'annexe 1 ne peut avoir lieu, le report se fait en suivant la périodicité, la durée et les conditions initialement notifiées. L'APIJ en informe les propriétaires, la commune du Muy et la gendarmerie départementale du Var.

**Article 9 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Il sera également affiché, dès réception, en mairie du Muy, à la diligence du maire, et ce 10 jours au moins avant toute pénétration dans les propriétés.

Les annexes au présent arrêté sont consultables en mairie du Muy et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var.

**Article 10 :**

Le maire de la commune du Muy notifiera une copie du présent arrêté avec ses annexes aux propriétaires des parcelles concernées ou, si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune, aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs des propriétés.

S'il n'y a, dans la commune, personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci sera valablement faite par lettre recommandée avec avis de réception au dernier domicile connu du propriétaire ou de ses ayants-droits. Le présent arrêté et ses annexes resteront déposés à la mairie pour être communiqués sans déplacement aux intéressés, sur leur demande.

Le maire du Muy devra justifier de l'accomplissement des formalités prévues aux articles 9 et 10.

**Article 11 :**

Après l'accomplissement des formalités prévues à l'article 10 et à défaut de convention amiable, l'APIJ ou son délégataire fait au propriétaire du terrain, préalablement à toute occupation de chaque parcelle désignée, une notification par lettre recommandée avec avis de réception, indiquant le jour et l'heure où elle compte se rendre sur les lieux ou s'y faire représenter.

Elle invite le propriétaire à s'y trouver ou à s'y faire représenter lui-même pour procéder contradictoirement à la constatation de l'état des lieux.

En même temps, elle informe par écrit le maire de la commune du Muy de cette notification faite au propriétaire.

Si le propriétaire n'est pas domicilié dans la commune, la notification est faite conformément aux stipulations de l'article 10.

Entre cette notification et la visite des lieux, il doit y avoir un intervalle d'au moins dix jours.

**Article 12 :**

À défaut par le propriétaire de se faire représenter sur les lieux, le maire de la commune du Muy lui désigne d'office un représentant pour opérer contradictoirement avec celui de l'APIJ ou de son délégataire.

Le procès-verbal de l'opération qui doit fournir les éléments nécessaires pour évaluer le dommage est dressé en trois expéditions destinées, l'une à être déposée à la mairie du Muy, et les deux autres à être remises aux parties intéressées.

Si les parties ou les représentants sont d'accord, les travaux autorisés par le présent arrêté peuvent être commencés aussitôt.

Dès le début ou en cours de procédure, à la demande de l'APIJ ou des personnes déléguées, la présidente du tribunal administratif de Toulon désigne un expert qui, en cas de refus par le propriétaire ou par son représentant de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

Les travaux peuvent commencer aussitôt après le dépôt du procès-verbal ; en cas de désaccord sur l'état des lieux, la partie la plus diligente conserve, néanmoins, le droit de saisir le tribunal administratif de Toulon sans que cette saisine puisse faire obstacle à la continuation des travaux.

**Article 13 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 9 ou le cas échéant de la notification prévue à l'article 10.

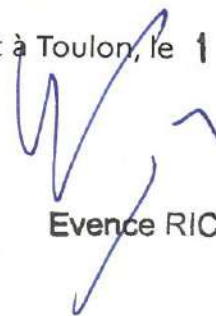
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par un dépôt de requête, soit auprès de l'accueil de la juridiction, soit par courrier, soit par télécopie ou soit au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 14 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Var, le directeur général de l'APIJ, le maire du Muy, le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour information :

- à la présidente du tribunal administratif de Toulon,
- au sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan,
- au directeur départemental des territoires et de la mer du Var.

Fait à Toulon, le 12 JUIL. 2023



Evence RICHARD

**Annexes :**

- Annexe 1 : Notice explicative ;
- Annexe 2 : Plans d'occupation des parcelles ;
- Annexe 3 : État parcellaire.

  
Evence RICHARD

**Autorisation d'occupation temporaire**  
**Note de présentation**

*Loi du 29 décembre 1892*

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE**  
**COMMUNE DU MUY – VAR**

L'APIJ est un établissement public administratif spécialisé placé sous la tutelle du ministère de la justice qui lui confie la conception et construction des grands projets immobiliers relevant des différentes directions du ministère.

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a été mandatée par le ministère de la justice pour la conception et construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy (83).

**1. Objet de la demande**

1.1 Description du projet

L'APIJ sollicite Monsieur le Préfet pour obtenir un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire pour permettre à ses agents et entreprises de pénétrer sur l'emprise du projet pour la réalisation des études préalables nécessaires au projet d'établissement pénitentiaire.

Le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy s'inscrit dans le cadre du Programme immobilier pénitentiaire « 15 000 places » traduisant les engagements du Président de la République. Il est ainsi projeté un établissement de 650 places, qui viendra compléter la liste des équipements pénitentiaires de la région à la suite de la réalisation de la maison d'arrêt de Draguignan. Ce nouvel établissement sera composé de différents types de quartiers d'hébergement, encore à définir par l'administration pénitentiaire.

Le site étudié est situé à l'ouest de la ville du Muy, sur le site de Collet Redon. D'une surface de 74 hectares, le site présente a priori les qualités nécessaires à l'implantation d'un établissement pénitentiaire (proximité des axes routiers RD155 et RN 7, bonne accessibilité vers le Tribunal judiciaire de Draguignan, facilité d'accès pour le personnel, les familles et les intervenants, proximité du Centre Hospitalier de la Dracénie, etc.). Afin d'attester de la faisabilité du projet d'établissement pénitentiaire sur le site envisagé, la réalisation d'études préalables sont nécessaires. Celles-ci seront réalisées une fois les AOT requises accordées.



## 1.2 Cadre juridique de l'autorisation d'occupation temporaire

L'occupation temporaire de la propriété privée pour l'exécution de travaux publics est régie par :

- La loi du 29 décembre 1892 modifiée portant sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics ;
- La loi du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères.

Conformément à l'article 1 de la loi du 29 décembre 1892, « *les agents de l'administration ou les personnes auxquelles elle délègue ses droits, ne peuvent pénétrer dans les propriétés privées pour y exécuter les opérations nécessaires à l'étude des projets de travaux publics, exécutés pour le compte de l'État, qu'en vertu d'un arrêté préfectoral indiquant les communes sur le territoire desquelles les études doivent être faites. L'arrêté est affiché à la mairie de ces communes au moins dix jours avant, et doit être représenté à toute réquisition.* »

Par ailleurs, l'article 3 cette même loi dispose que « *lorsqu'il y a lieu d'occuper temporairement un terrain, soit pour en extraire ou ramasser des matériaux, soit pour y fouiller ou y faire des dépôts de terre, soit pour tout autre objet relatif à l'exécution de projets de travaux publics, civils ou militaires, cette occupation est autorisée par un arrêté du préfet, indiquant le nom de la commune où le territoire est situé, les numéros que les parcelles dont il se compose portent sur le plan cadastral, et le nom du propriétaire tel qu'il est inscrit sur la matrice des rôles. Cet arrêté indique d'une façon précise les travaux à raison desquels l'occupation est ordonnée, les surfaces sur lesquelles elle doit porter, la nature et la durée de l'occupation et la voie d'accès. Un plan parcellaire désignant par une teinte les terrains à occuper est annexé à l'arrêté, à moins que l'occupation n'ait pour but exclusif le ramassage des matériaux.* »

## 1.3 Composition du dossier de demande d'arrêté préfectoral

Le dossier de demande se compose des pièces suivantes :

- Le courrier de saisine ;
- Une note de présentation (présent document) ;
- La liste des parcelles et des propriétaires concernés par la demande ;
- Le plan parcellaire.

## 1.4 Déroulement de la procédure

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'occupation temporaire ;
- Saisine du TA pour désignation d'un expert pour constater nature et état des parcelles ;
- État des lieux contradictoire en présence de l'expert et des propriétaires/exploitants ;

- Occupation des terrains pour une durée de 60 mois.

A la suite de l'état des lieux, une convention d'indemnisation sera signée par les propriétaires et/ou exploitants. Elle fixera le montant des indemnités en contrepartie de l'occupation des parcelles. À défaut d'accord sur le montant des indemnités, le Tribunal Administratif sera saisi.

## **2. Autorisation d'occupation temporaire au sens de l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892**

### 2.1. Objectifs de l'arrêté d'autorisation d'occupation temporaire

#### 2.1.1 Réalisation des études préalables

Les études réalisées sur l'emprise consisteront en la réalisation d'études et de diagnostics :

- **Études de pollution lumineuse**

L'objectif est de faire un état initial des enjeux de pollution lumineuse. Les études seront menées sur une seule nuit de mesures, en période de nouvelle lune. Elles impliquent un passage sur le terrain afin d'identifier les possibles éclairages qui peuvent produire de l'éclairement au sein de la zone d'étude ou qui ont un impact sur cette zone. Un recensement des lampadaires et une mesure d'éclairement seront menés. Une étude du halo lumineux sera également faite, en prenant du recul par rapport à la zone d'étude. Des boîtiers de mesure de la qualité de l'obscurité seront installés pour prendre des mesures en continue toute la nuit. Un opérateur sera chargé de sillonner le terrain afin de réaliser des points de mesures ponctuels (possibilité de réaliser cette étude ponctuelle à vélo).

- **Études hydrologiques**

Trois piézomètres captant la nappe des alluvions seront installés sur le périmètre d'études. L'implantation des ouvrages est telle qu'aucune installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines n'est située à proximité du point d'implantation. La pose des piézomètres fera préalable l'objet d'une déclaration loi sur l'eau. A l'issue du suivi piézométrique, les ouvrages pourront être conservés pour le suivi de la nappe ou définitivement comblés.

- Matériel utilisé

Les piézomètres seront réalisés à l'aide d'un atelier de forage par une entreprise de forage.

- Technique employée

Les piézomètres seront réalisés conformément aux règles de l'art relatives à la réalisation, au suivi et à l'abandon d'ouvrages de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forage. Les caractéristiques techniques de ces ouvrages sont les suivantes :

- 3 piézomètres captant les alluvions :
  - Foration en diamètre 160 mm minimum de 0 à 8 m de profondeur (profondeur à adapter en fonction du niveau de la nappe et des formations rencontrées, les piézomètres s'ancreront dans les formations permianes) ;
  - Équipement en tube PVC diamètre 52/60 mm plein de 0 à 1,5 m de profondeur puis crépiné

jusqu'au fond (ouverture 1 mm) ;

- Mise en place d'un massif filtrant siliceux 2-4 mm au droit des crépines + 0,5 m, soit de 1 m de profondeur jusqu'au fond, bouchon d'argile au-dessus de 1 m d'épaisseur minimum et cimentation en tête.

Les piézomètres seront munis d'un capot de fermeture et d'un cadenas. A l'intérieur du capot, le tube du piézomètre sera fermé avec un bouchon assurant l'étanchéité.

- Cheminement d'accès :

Les intervenants emprunteront les chemins existants pour aller sur les différentes zones.

- Implantations pour l'étude



Tableau 1 : Coordonnées prévisionnelles des ouvrages exprimées en mètres

Piezomètres	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)
1	986232	6270002
2	985974	6270136
3	985991	6269918

- **Études géologiques et géotechniques**

L'objectif de ces études est de définir le contexte géologique et géotechnique du site d'étude. Elles consisteront en la réalisation de sondages et d'essais afin de déterminer les caractéristiques du sol. Seront réalisés quatre forages destructifs à 15 et 10 m de profondeur avec exécution d'essais pressiométriques, ainsi que 15 essais au pénétromètre dynamique lourd à 8m de profondeur afin de vérifier la consistance des sols. Des essais en laboratoire seront réalisés pour analyser les principales familles de sol rencontrées.



- Matériel utilisé

Idem supra. Atelier de forage installé par une entreprise de forage.

- Technique employée

2 forages destructifs en 63 mm de diamètre descendu à 15 m de profondeur, avec exécution d'essais pressiométriques de contrôle tous les 1.50 mètres destinés à l'évaluation de la portance et des tassements sous les ouvrages. Les essais seront réalisés avec enregistrement en continu des essais ;

- 2 forages destructifs en 63 mm de diamètre descendu à 10 m de profondeur, avec exécution d'essais pressiométriques de contrôle tous les 1.50 mètres destinés à l'évaluation de la portance et des tassements sous les ouvrages. Les essais seront réalisés avec enregistrement en continu des essais ;

- 15 essais au pénétromètre dynamique lourd descendus à 8 m de profondeur ou arrêtés au refus, en complément des sondages pressiométriques. Ces essais sont destinés à vérifier la consistance des sols et à confirmer les portances.

- Cheminement d'accès :

Les intervenants emprunteront les chemins existants pour aller sur les différentes zones et traverseront les parcelles pour aller vers les points de sondage.

- Implantations pour l'étude



- **Étude préalable agricole**

Le projet est soumis à obligation de réaliser une étude préalable agricole. Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné sera menée afin de déterminer par la suite les effets du projet sur





l'économie agricole locale. En fonction de ces effets, des mesures d'évitement et de réduction seront proposées ainsi que des mesures de compensation. Le prestataire pourra être amené à accéder aux parcelles afin de procéder à des constatations, réaliser des états des lieux.

- **Étude de faisabilité voiries**

La construction de l'établissement pénitentiaire impliquera la création d'une nouvelle voie d'accès au futur établissement, ainsi que la création d'un éventuel giratoire. Un prestataire devra passer sur les parcelles de la zone d'étude afin de prendre des photographies et faire des relevés. Ces études permettront de dimensionner la voie d'accès et de définir son implantation.

- **Étude bioclimatique et d'étude en potentiel énergies renouvelables (ENR)**

L'objectif de cette étude est la réalisation d'un rapport permettant d'orienter le futur constructeur vers une conception respectant les principes du bioclimatisme et prendre en compte les potentialités du site en termes d'énergies renouvelables.

Le titulaire de la mission devra se rendre sur le site autant que nécessaire pour faire un état des lieux (à l'intérieur des parcelles privées mais aussi aux abords des parcelles).

Pour cette étude il n'est pas prévu l'utilisation de matériel spécifique sur le site.

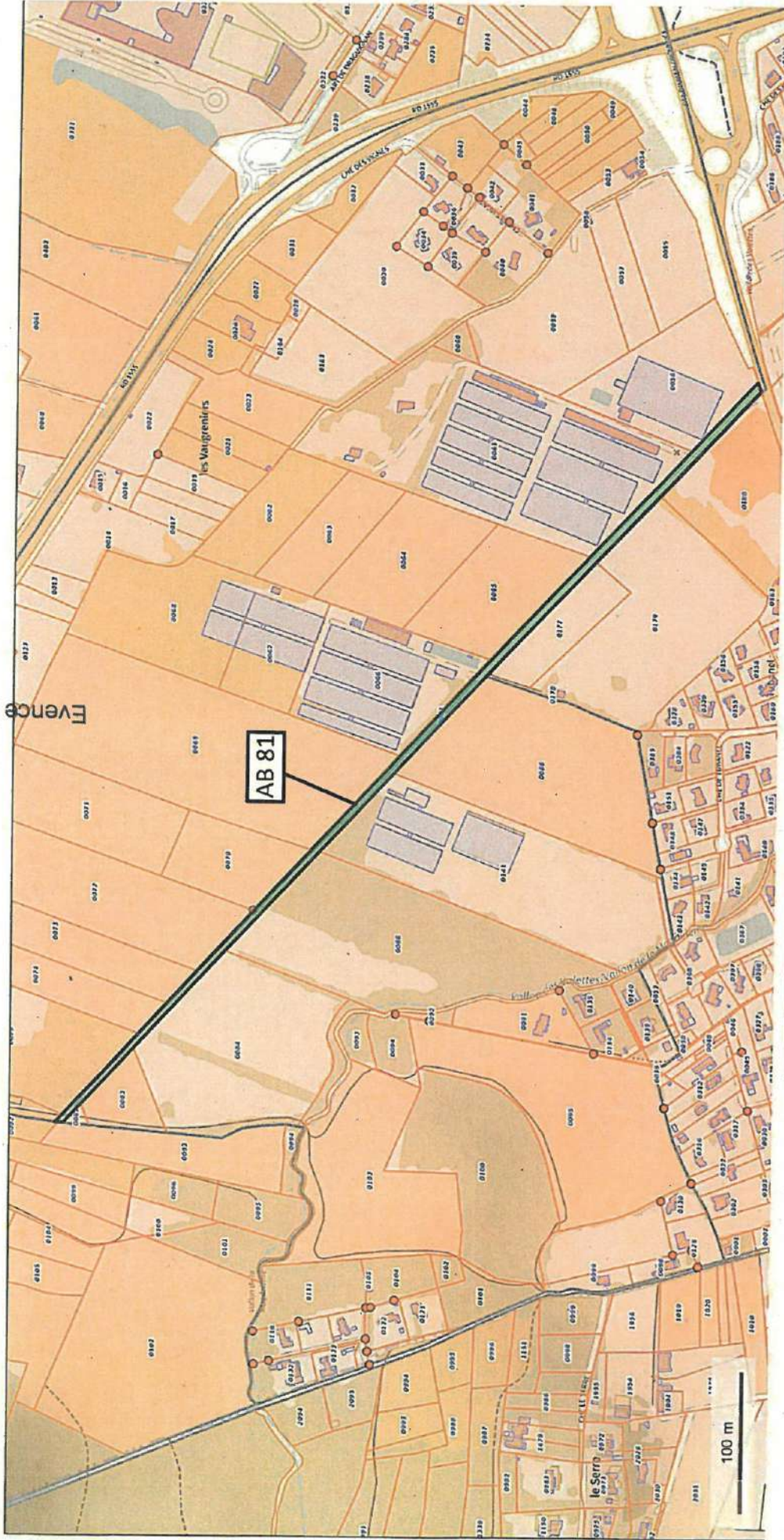
## 2.2 Durée de l'occupation et identification des parcelles concernées

Pour permettre la réalisation des études préalables, l'APIJ sollicite une autorisation pour une durée de 60 mois. Au cours de la période d'autorisation, plusieurs passages auront lieu en fonction des périodes les plus favorables pour les différentes études envisagées.


## 2.3 Identifications des parcelles concernées et description des études projetées

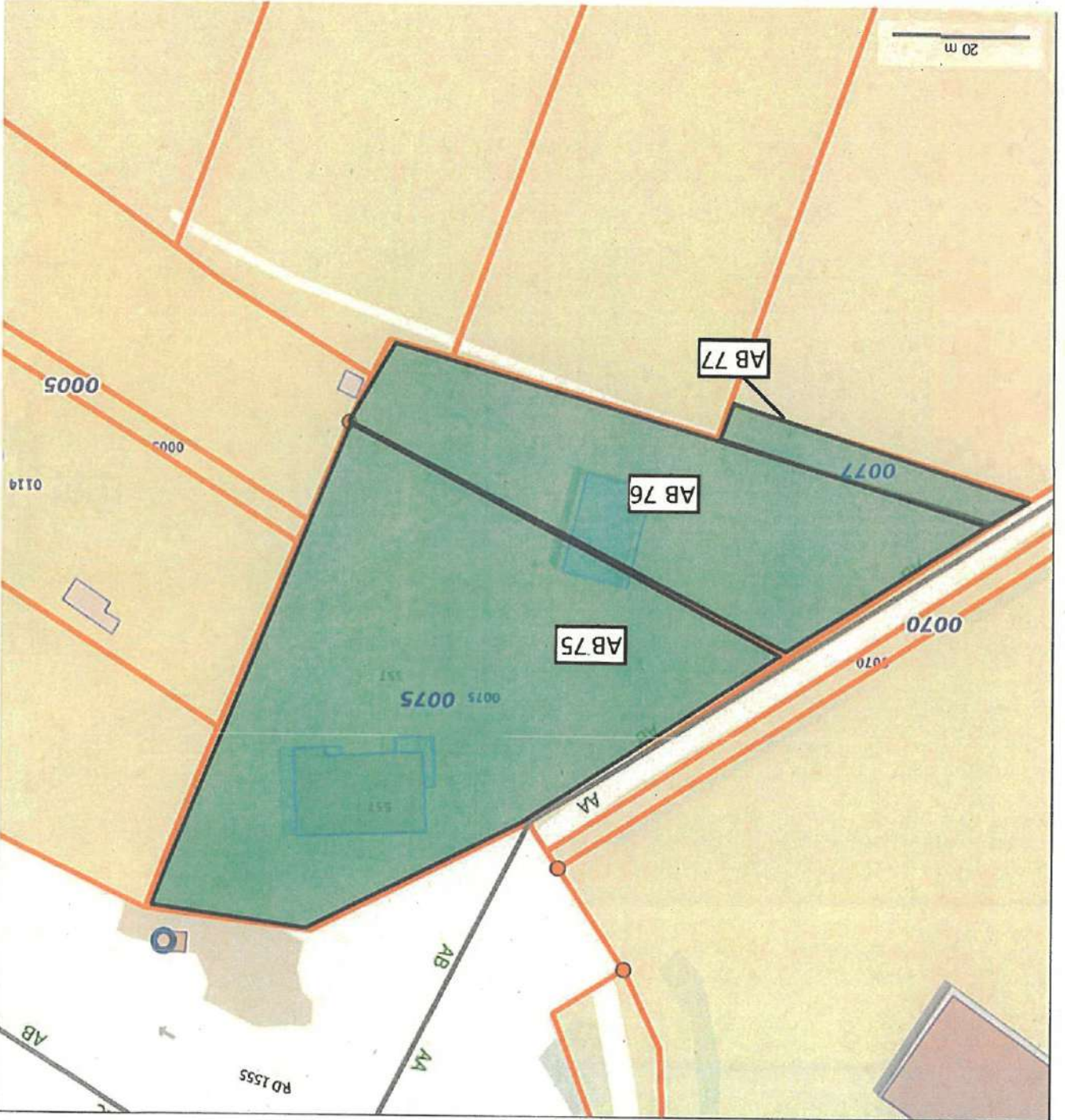
La description (identification, superficie, propriétaire, accès) des parcelles faisant l'objet d'une AOT sont jointes au dossier de demande d'AOT.

Arrêté préfectoral du 12-JUIL. 2023  
Annexe 2



AOT Le Muy - plan parcellaire page 1

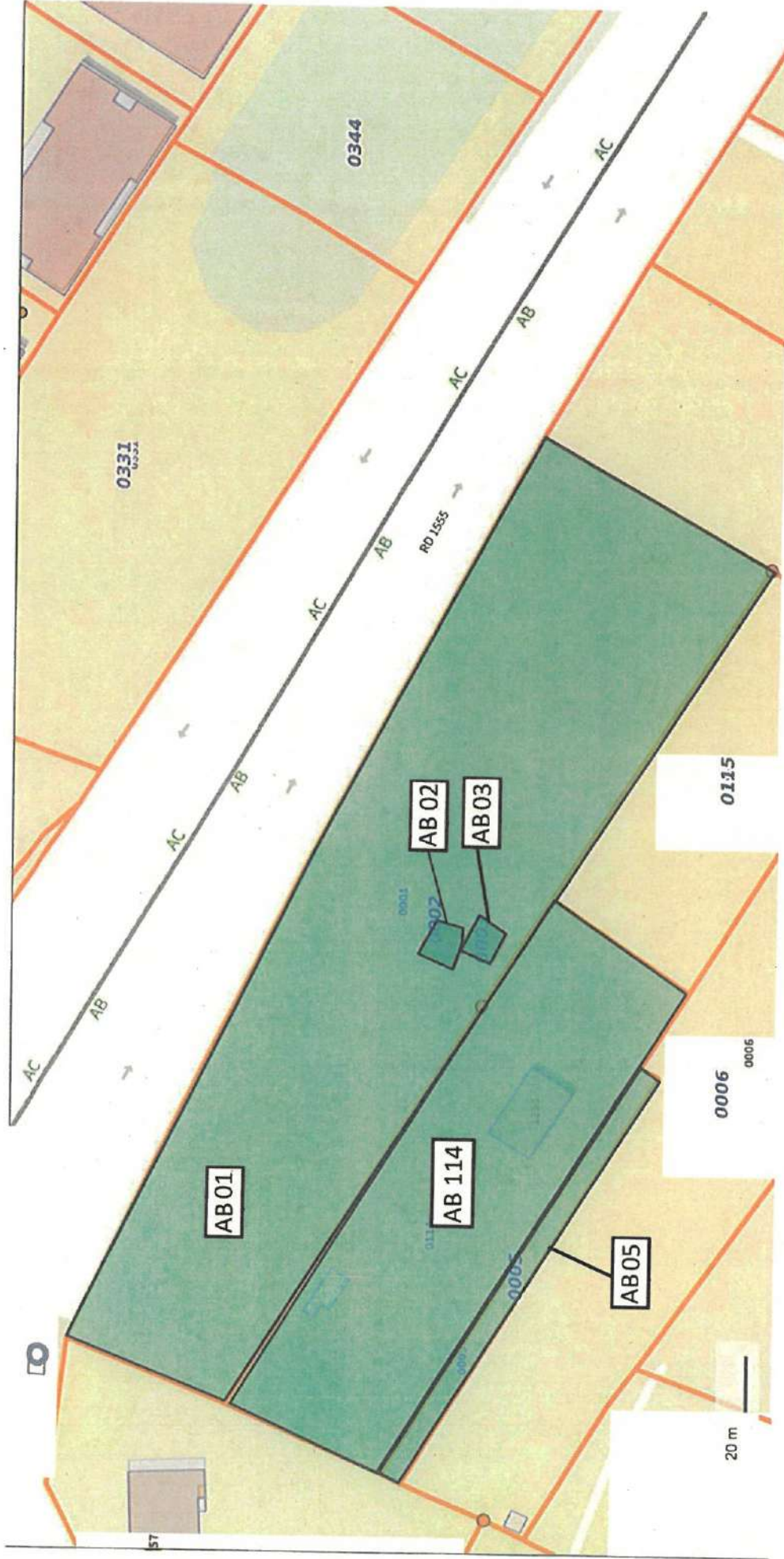
 Emprise de l'occupation

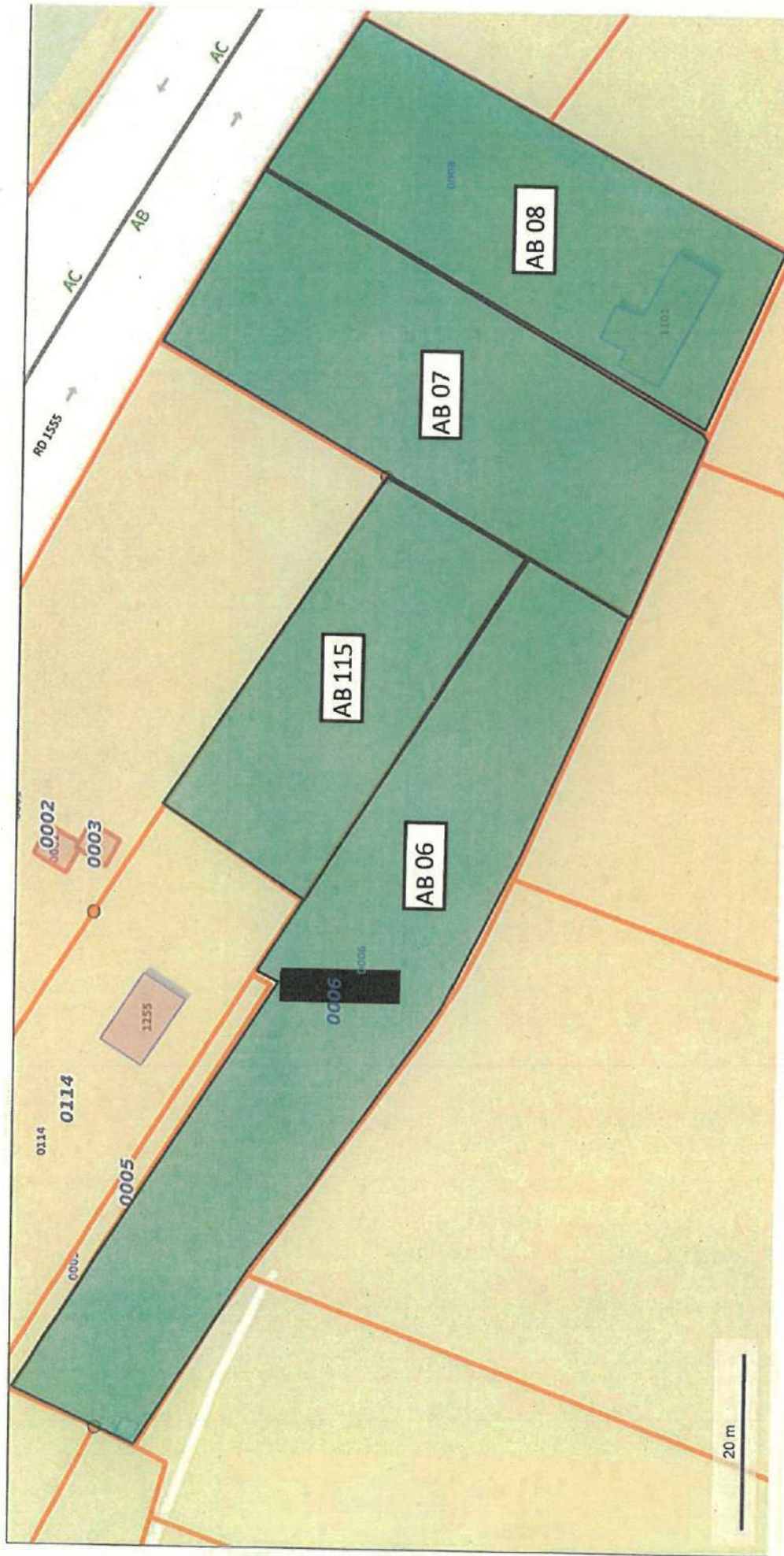


© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 32' 07" E  
Latitude : 43° 28' 27" N

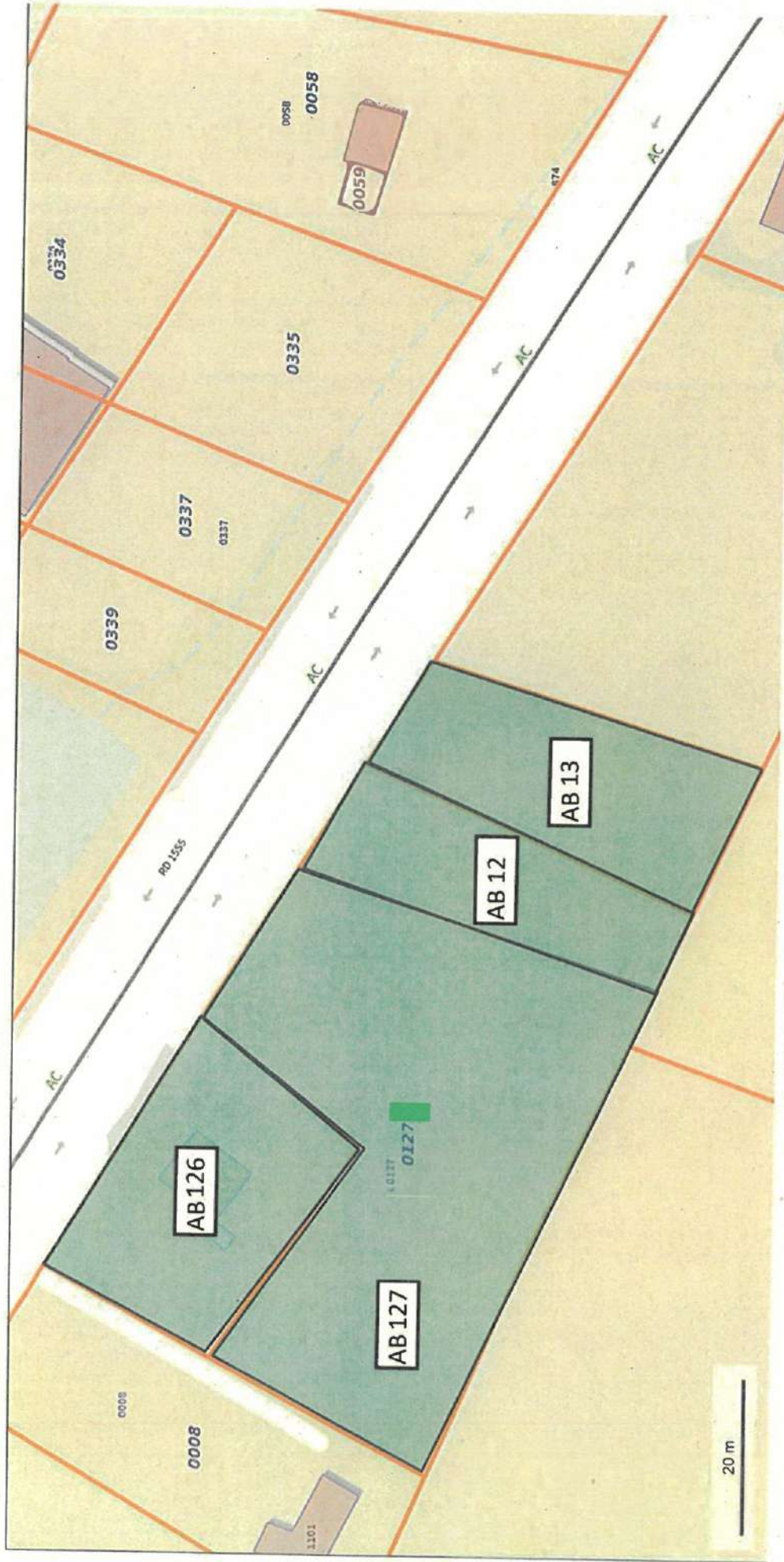
AOT Le Muy - plan parcellaire page 2  
Emprise de l'occupation

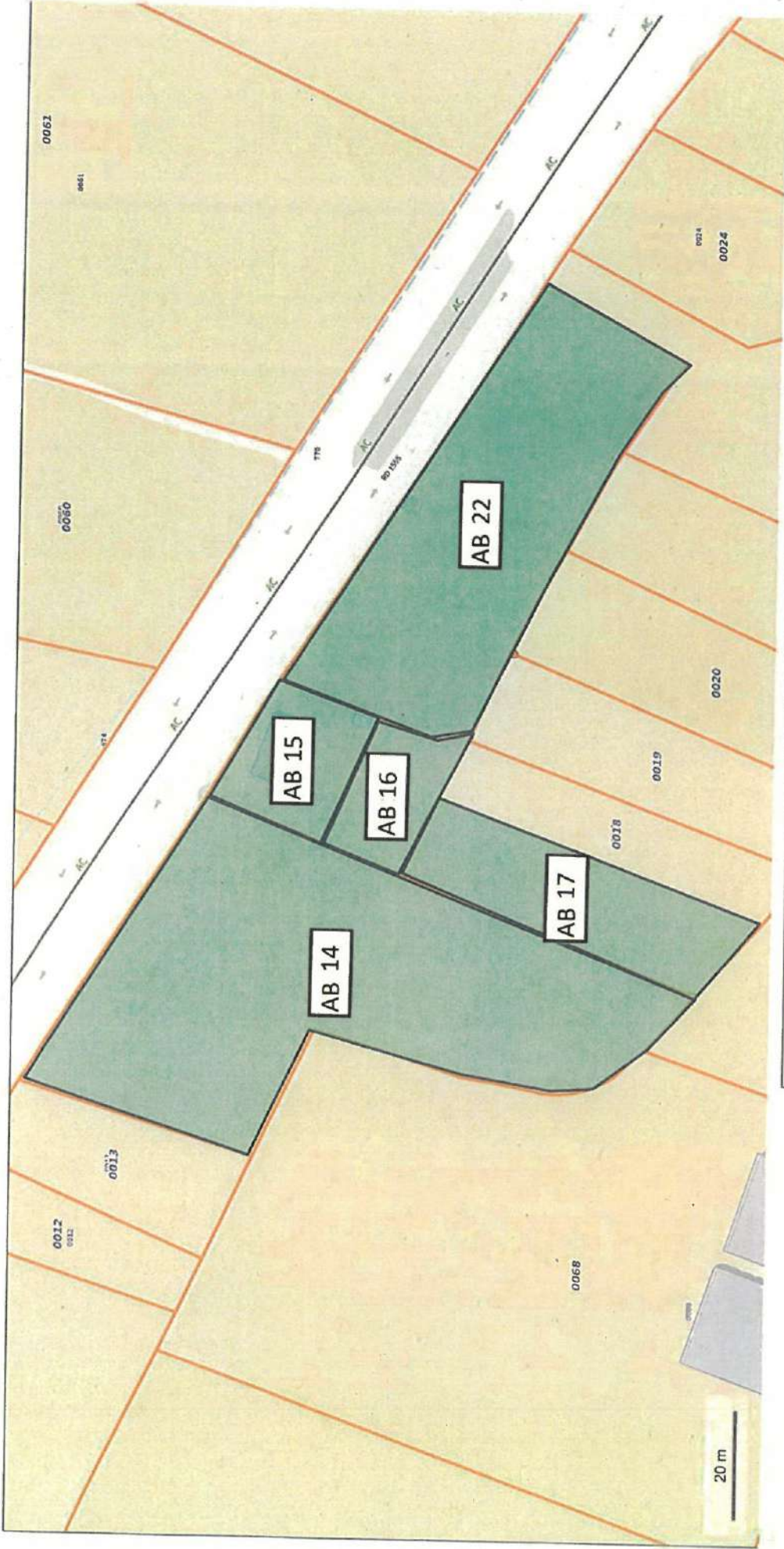




### AOT Le Muy - plan parcellaire page 4

Emprise de l'occupation



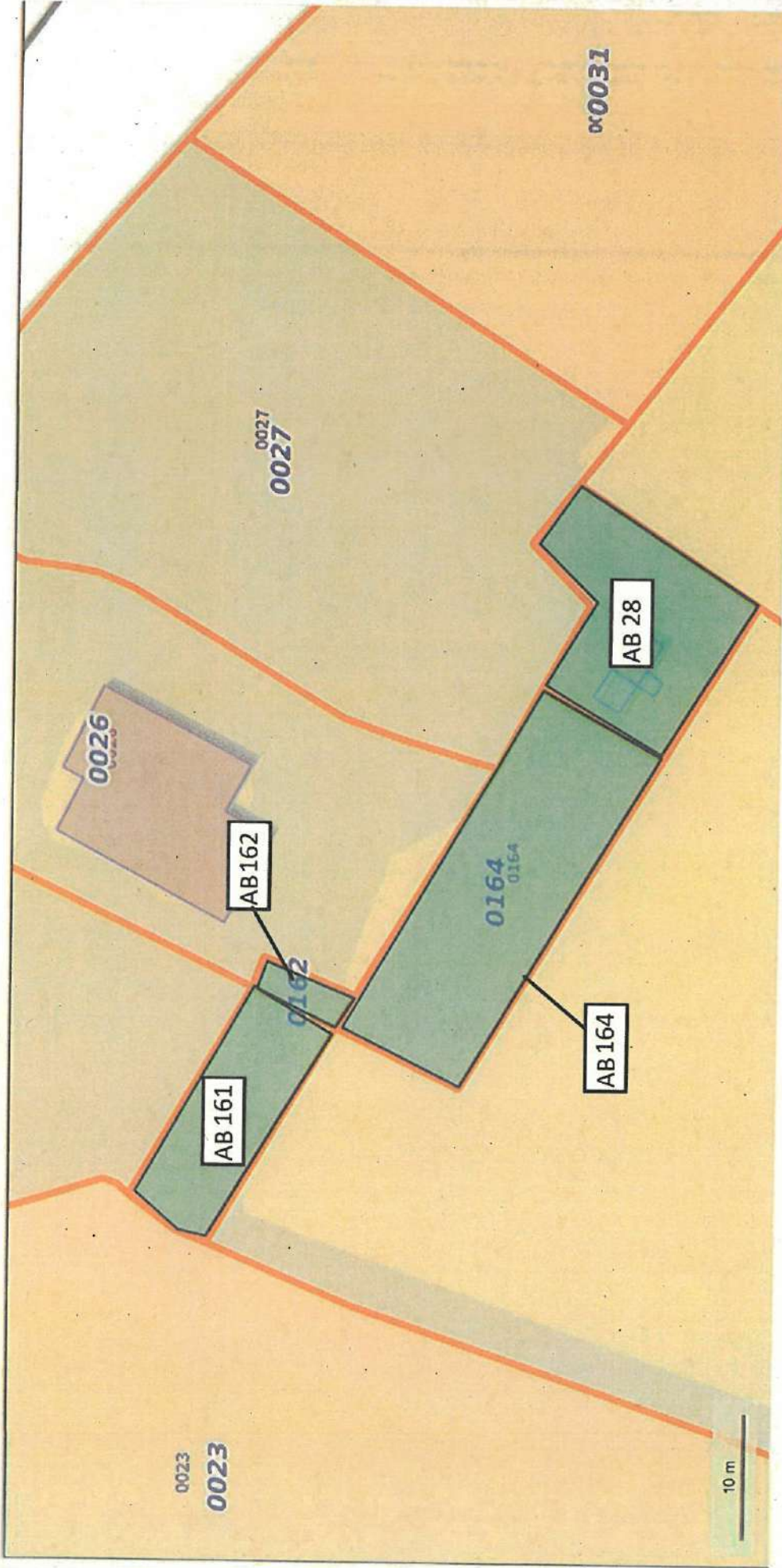


© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

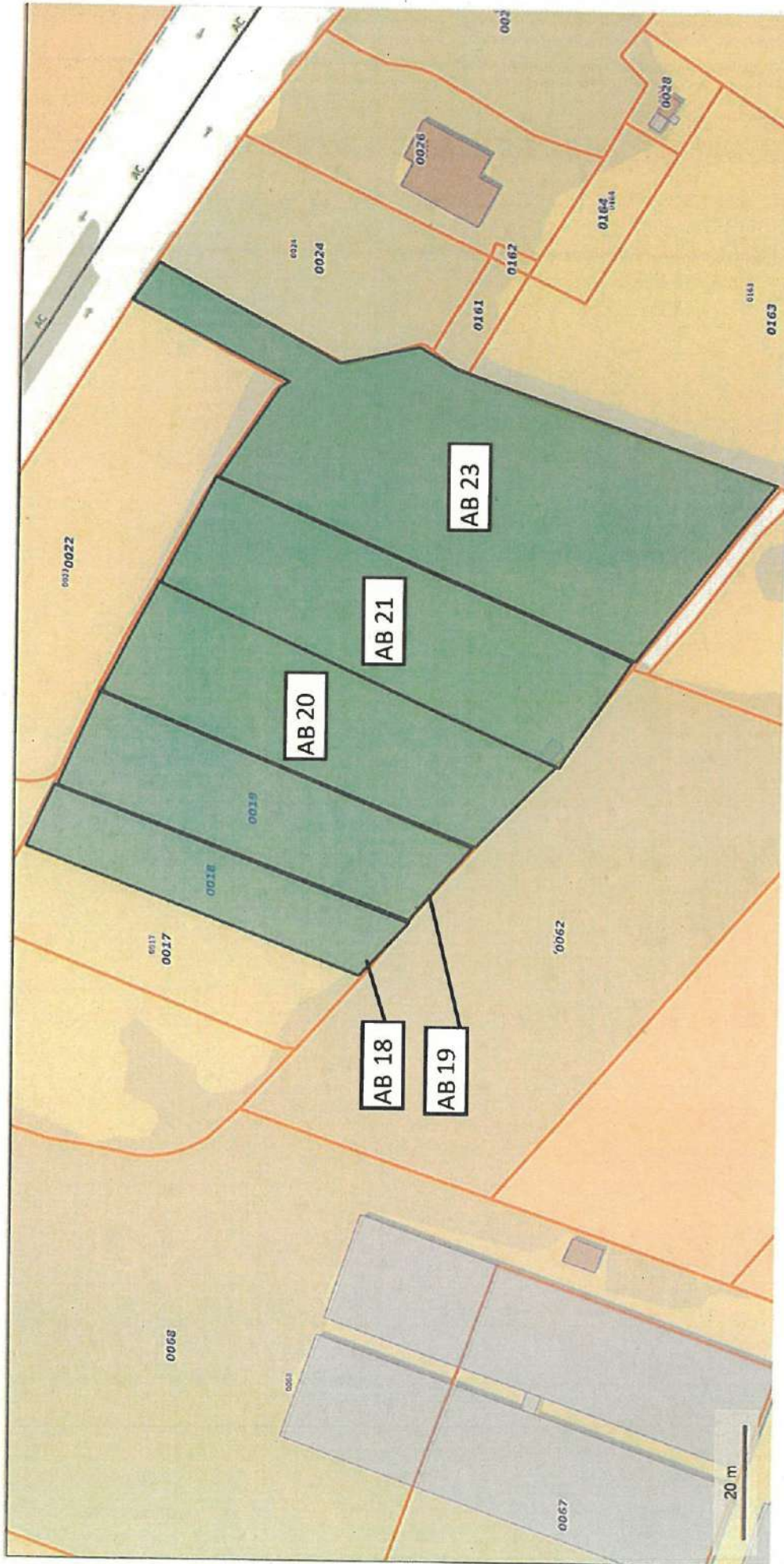
Longitude : 6° 32' 25" E  
Latitude : 43° 28' 19" N

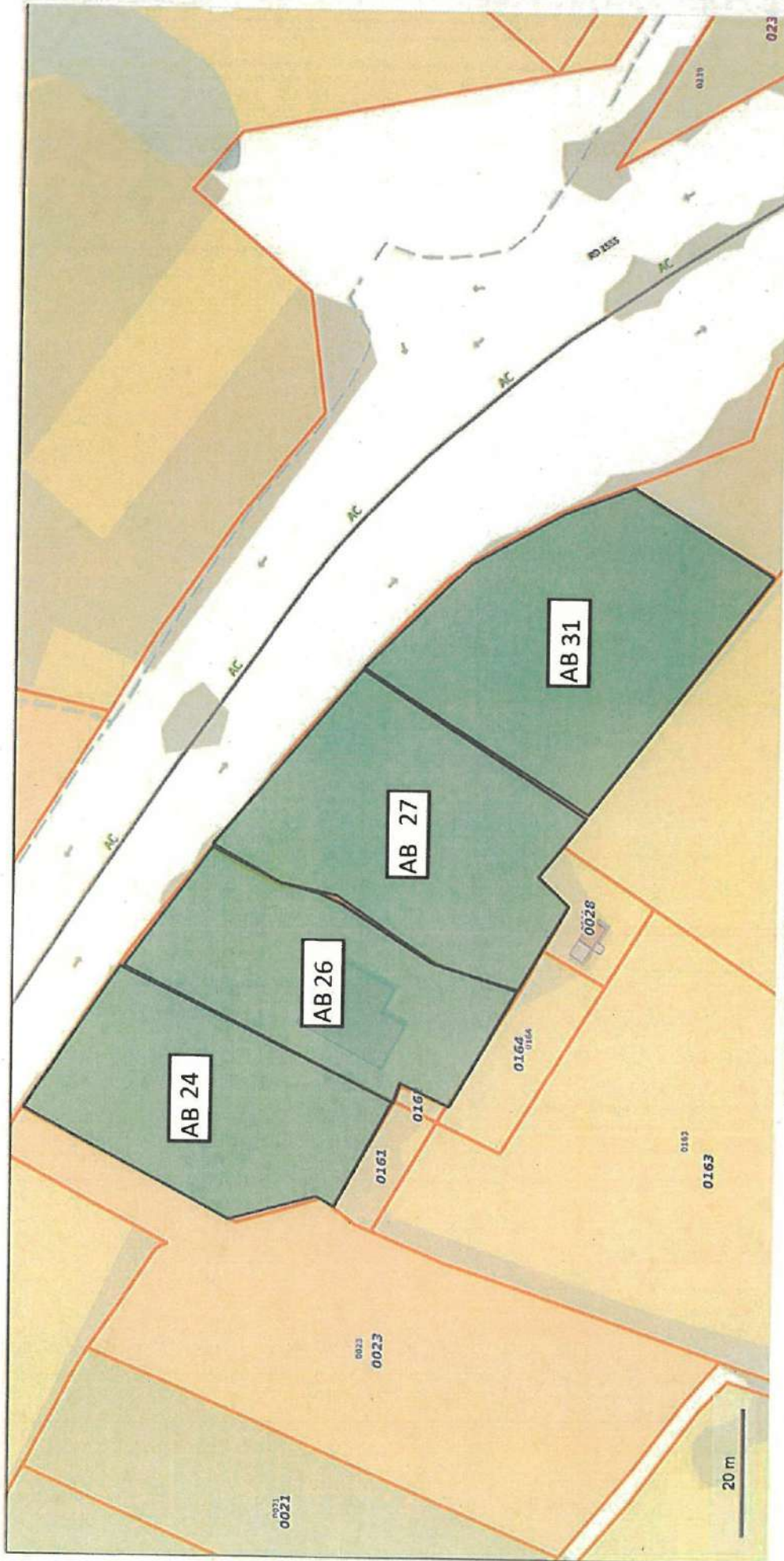
### AOT Le Muy - plan parcellaire page 6

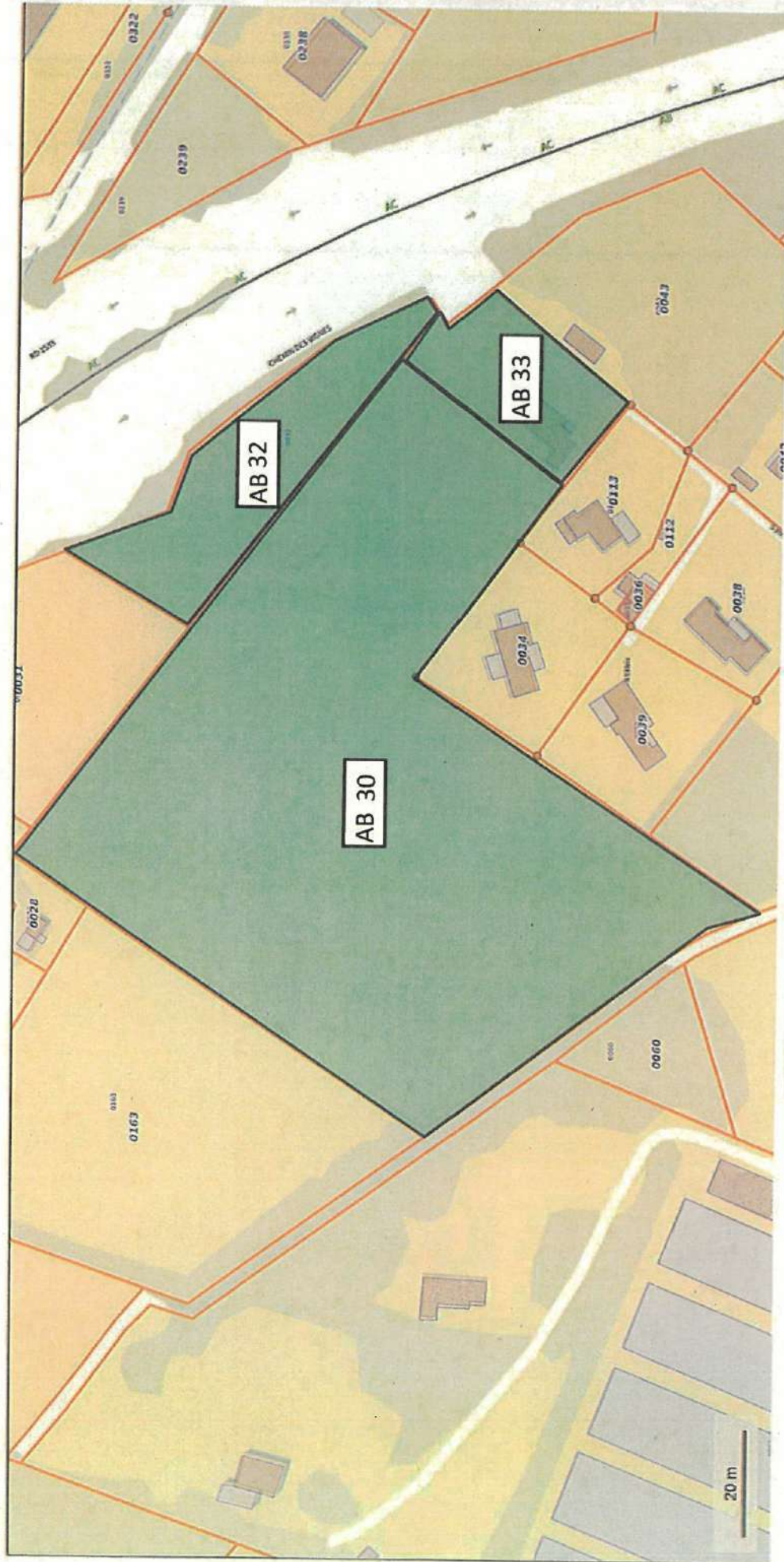
 Emprise de l'occupation






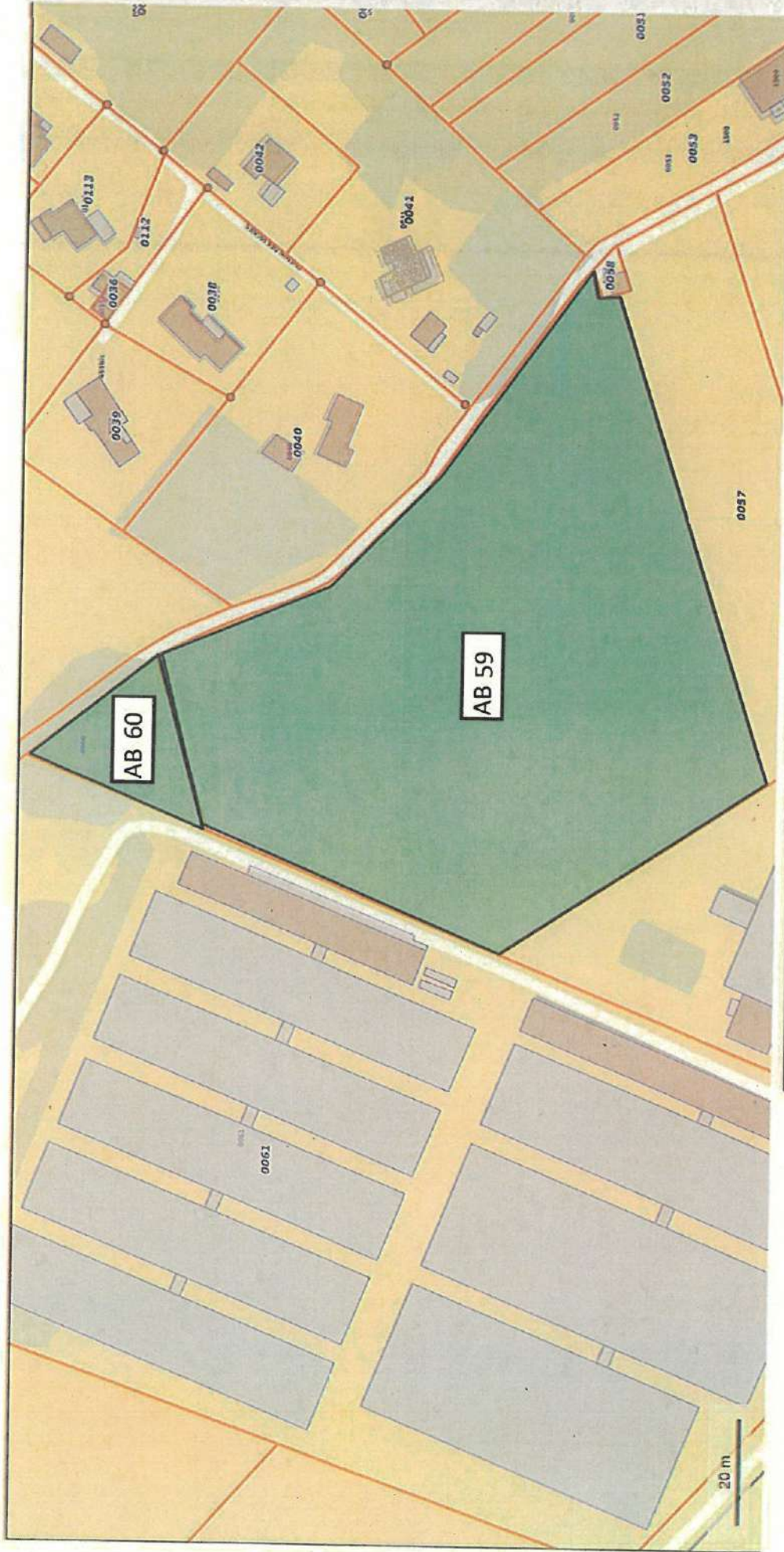






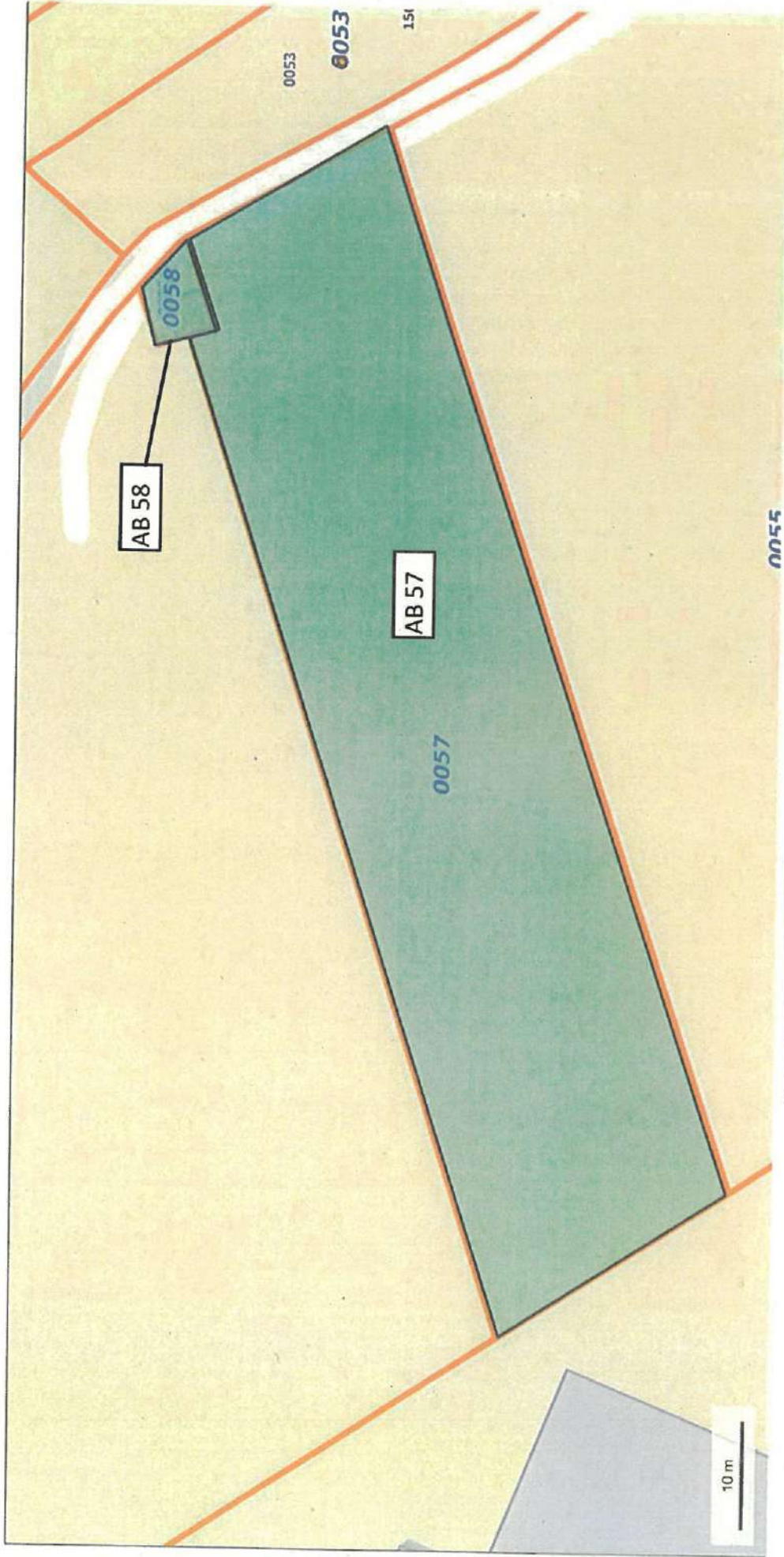
AOT Le Muy - plan parcellaire page 10

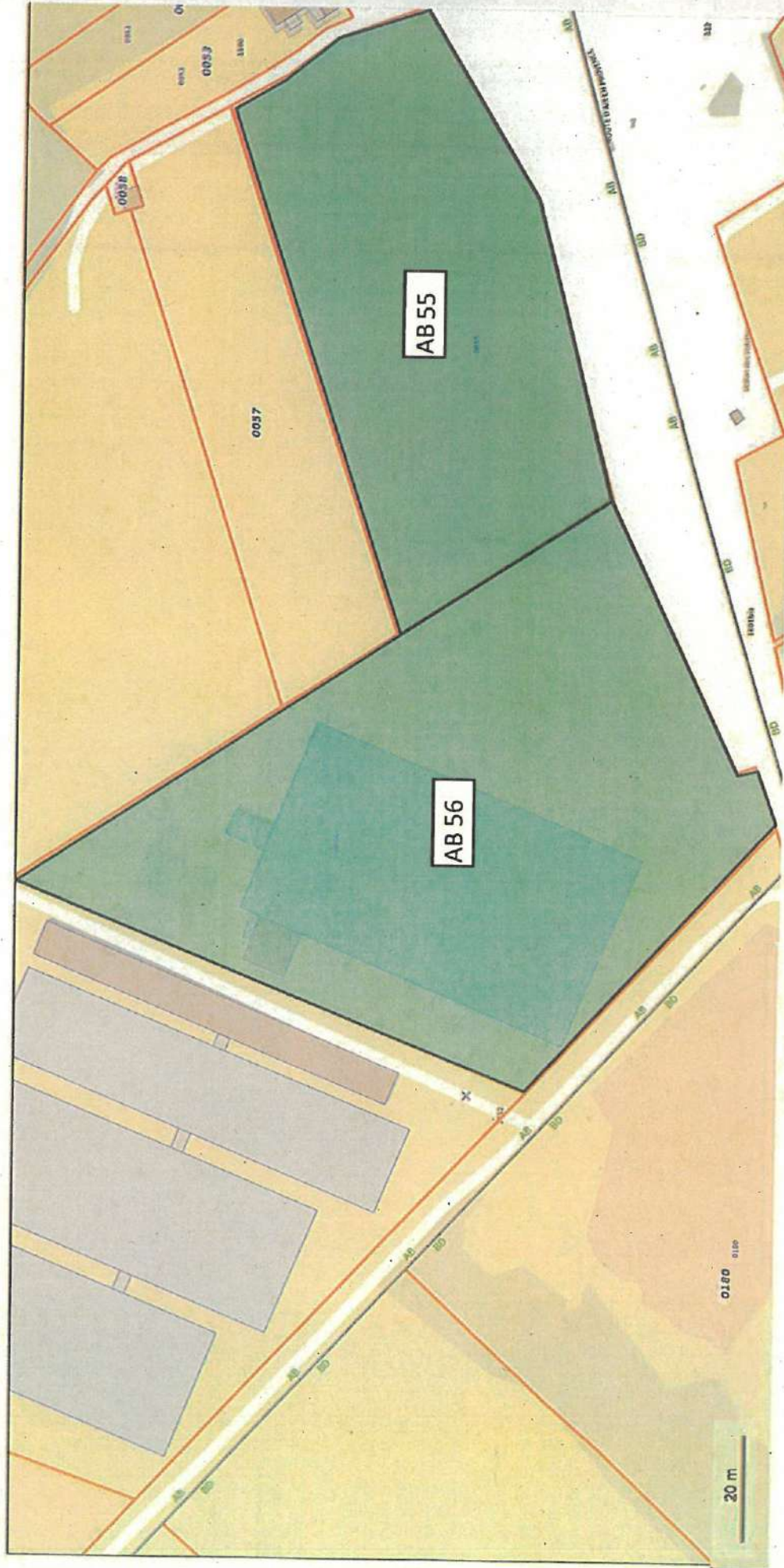
 Emprise de l'occupation




### AOT Le Muy - plan parcellaire page 11

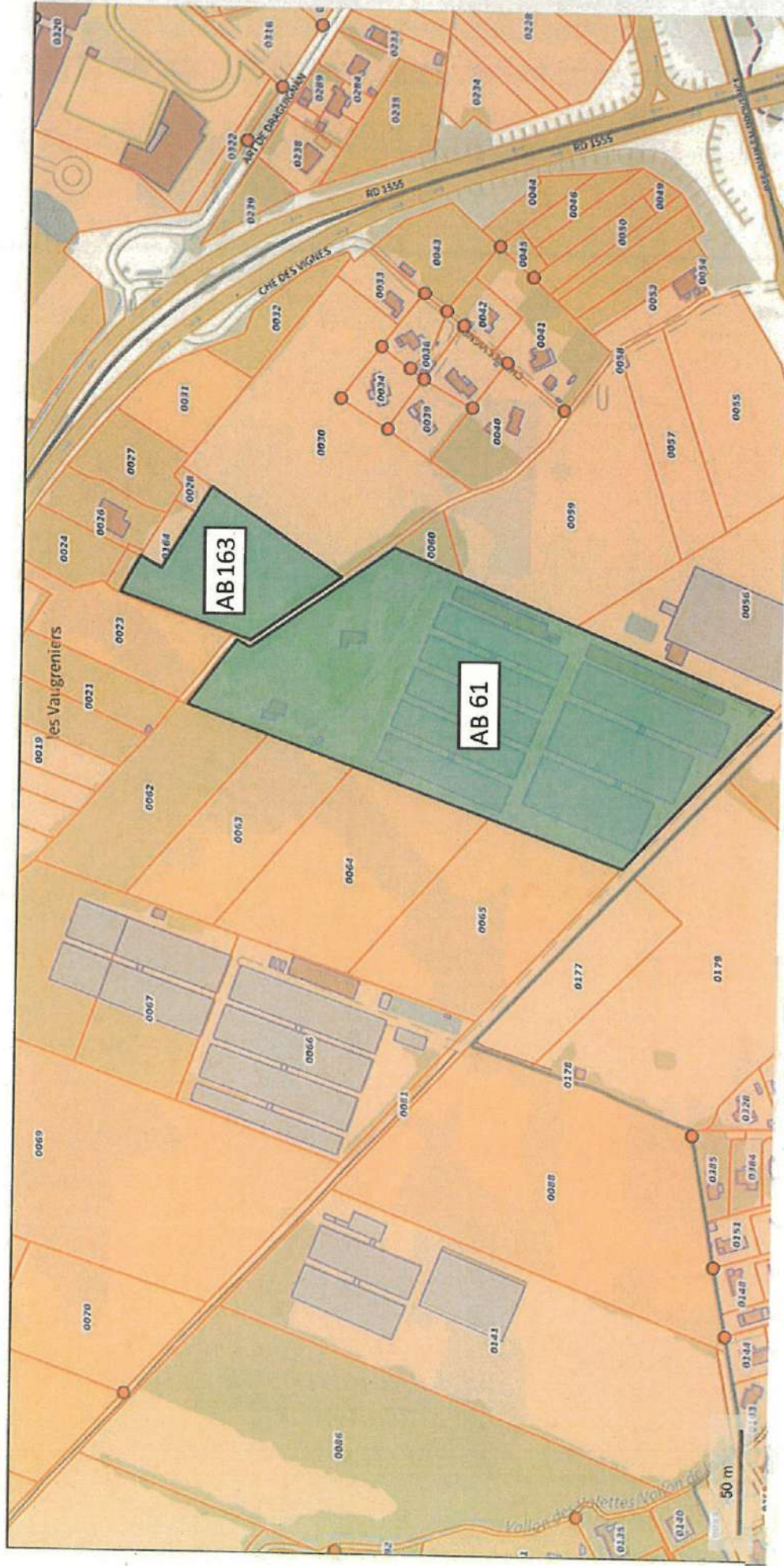
 Emprise de l'occupation

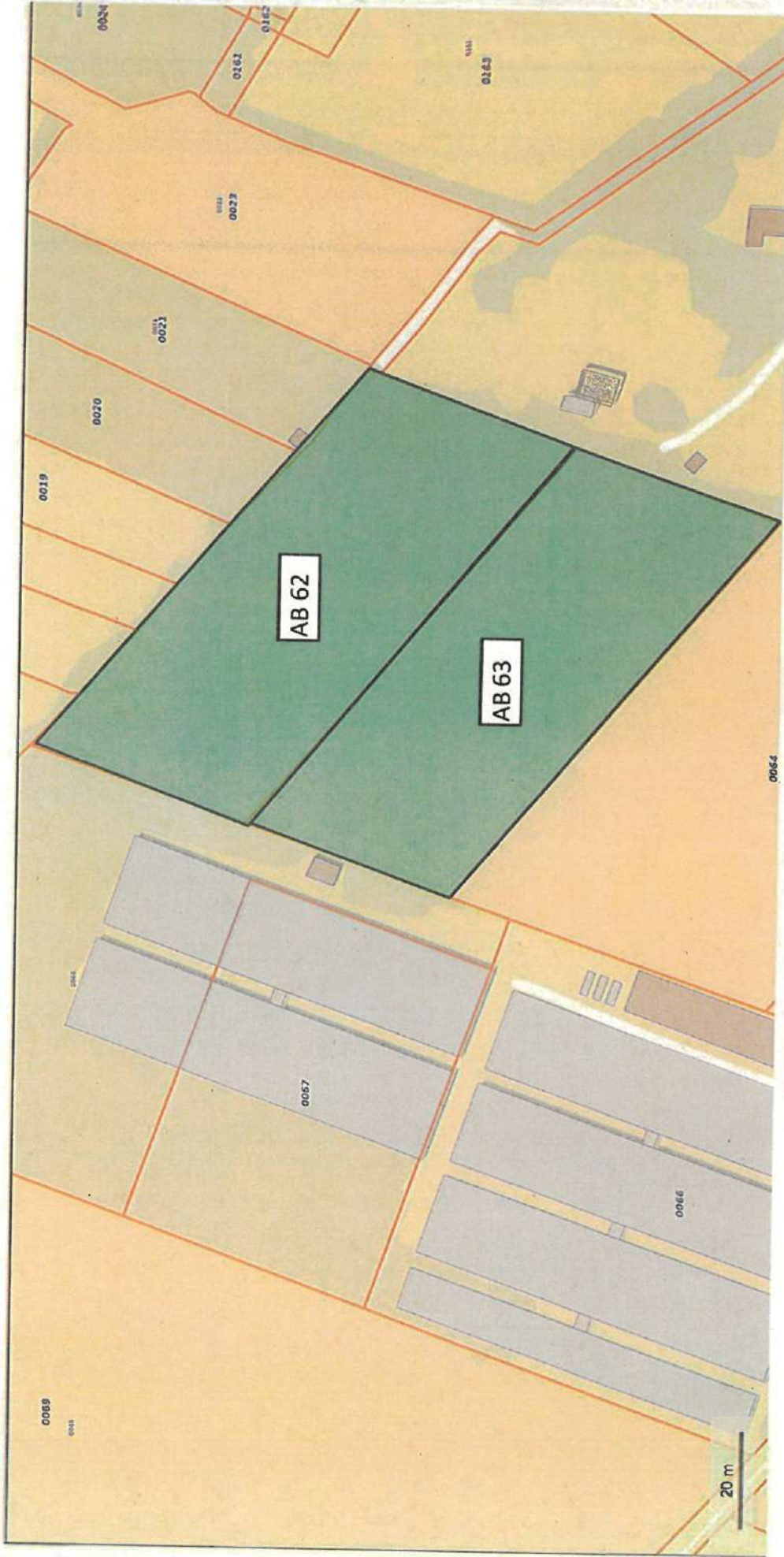





**AOT Le Muy - plan parcellaire page 13**

 Emprise de l'occupation

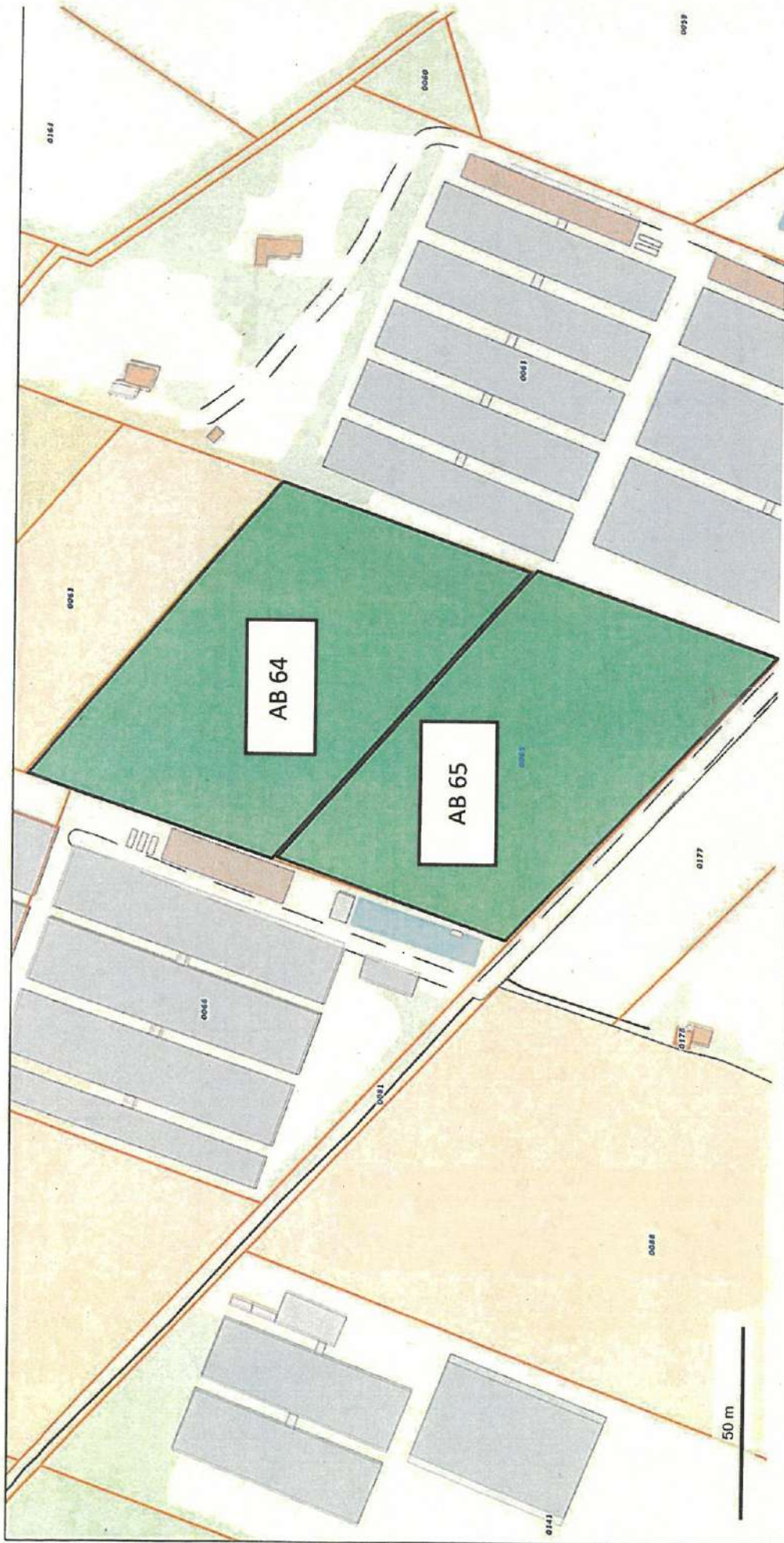




### AOT Le Muy - plan parcellaire page 15

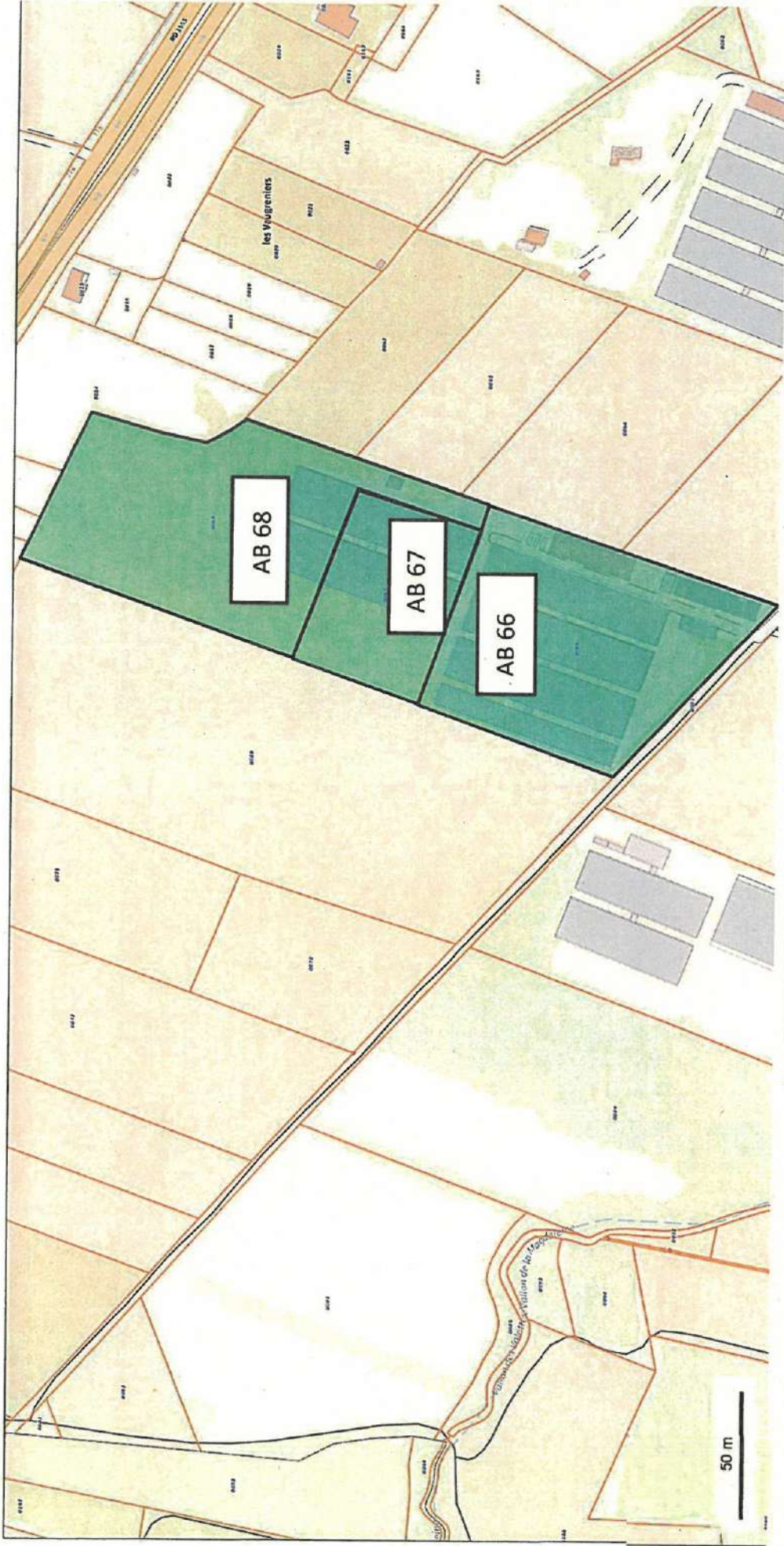
 Emprise de l'occupation

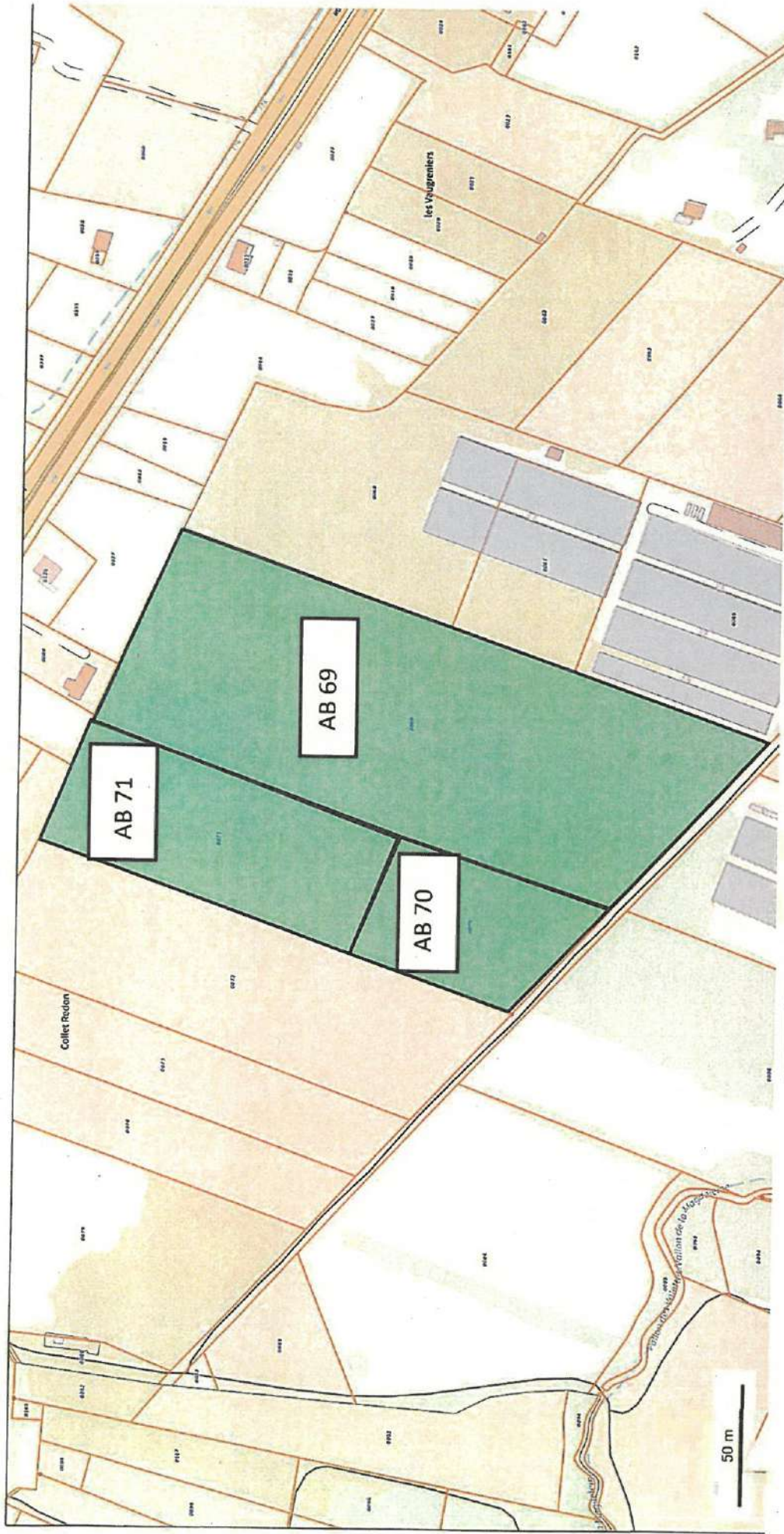




AOT Le Muy - plan parcellaire page 16

■ Emprise de l'occupation



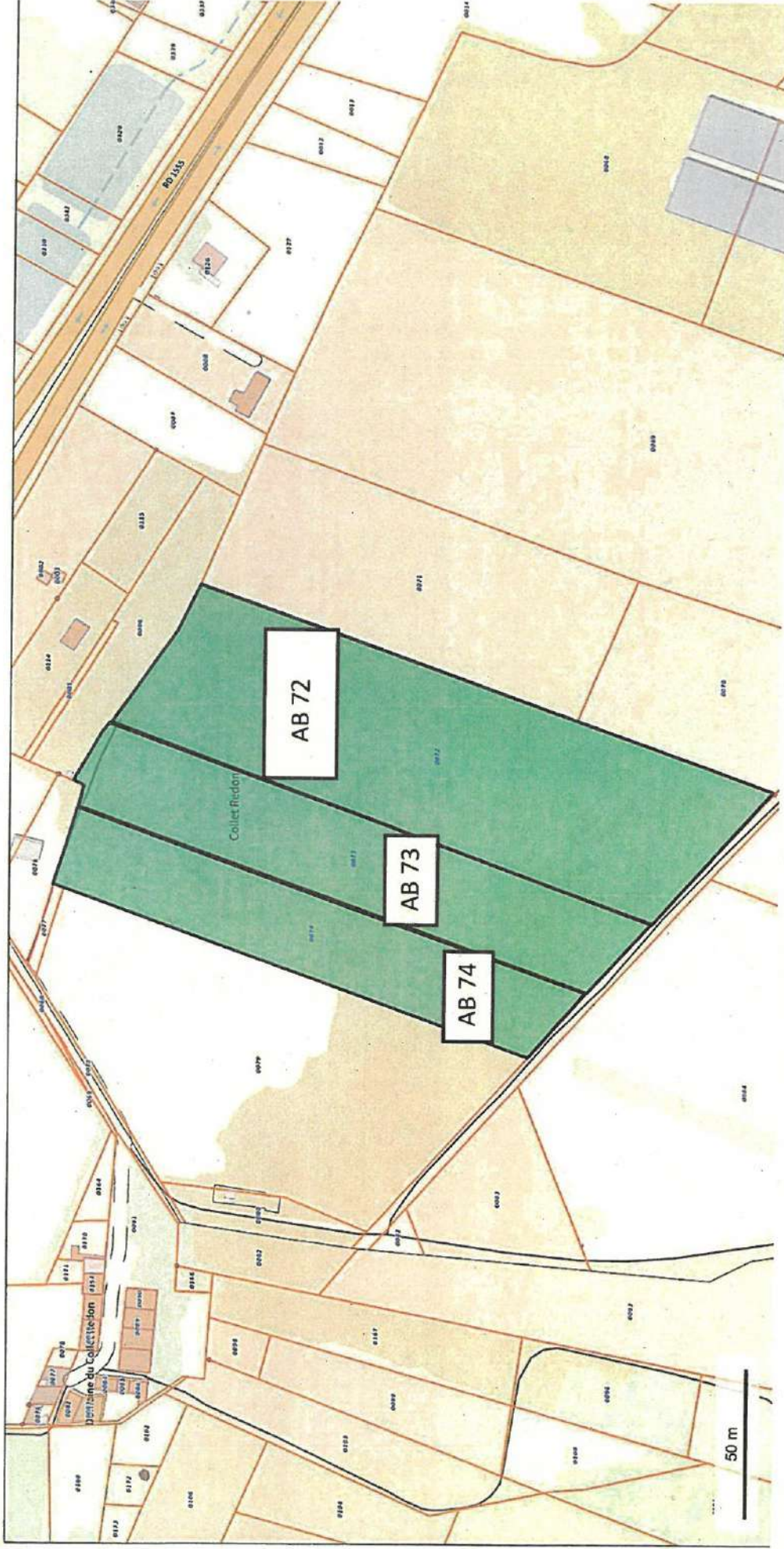


**AOT Le Muy - plan parcellaire page 18**

■ Emprise de l'occupation

© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 32' 14" E  
Latitude : 43° 28' 17" N

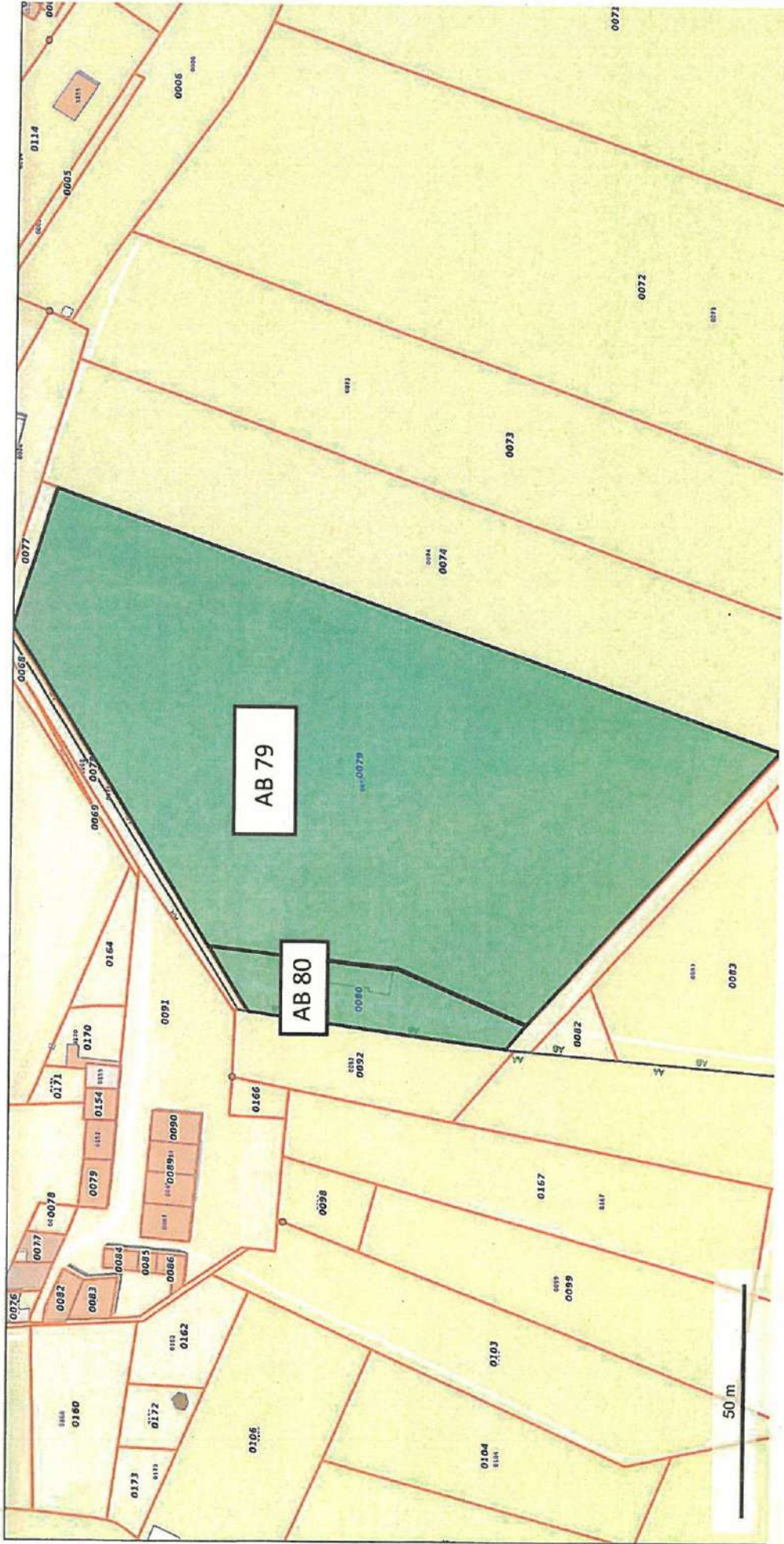


**AOT Le Muy - plan parcellaire page 19**

■ Emprise de l'occupation

© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 32' 07" E  
Latitude : 43° 28' 21" N

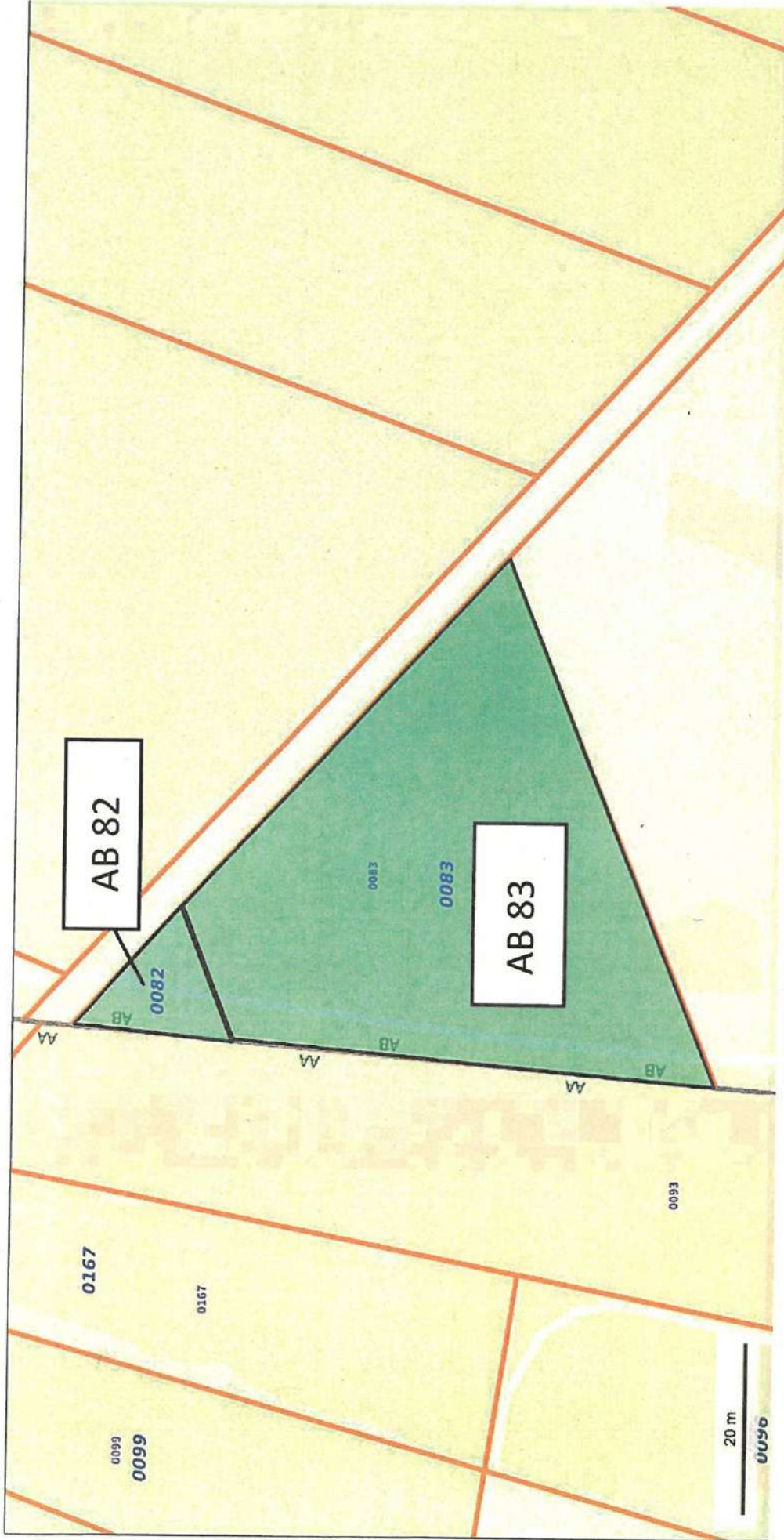


© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 31' 58" E  
Latitude : 43° 28' 23" N

AOT Le Muy - plan parcellaire page 20

Emprise de l'occupation



**AOT Le Muy - plan parcellaire page 21**

■ Emprise de l'occupation

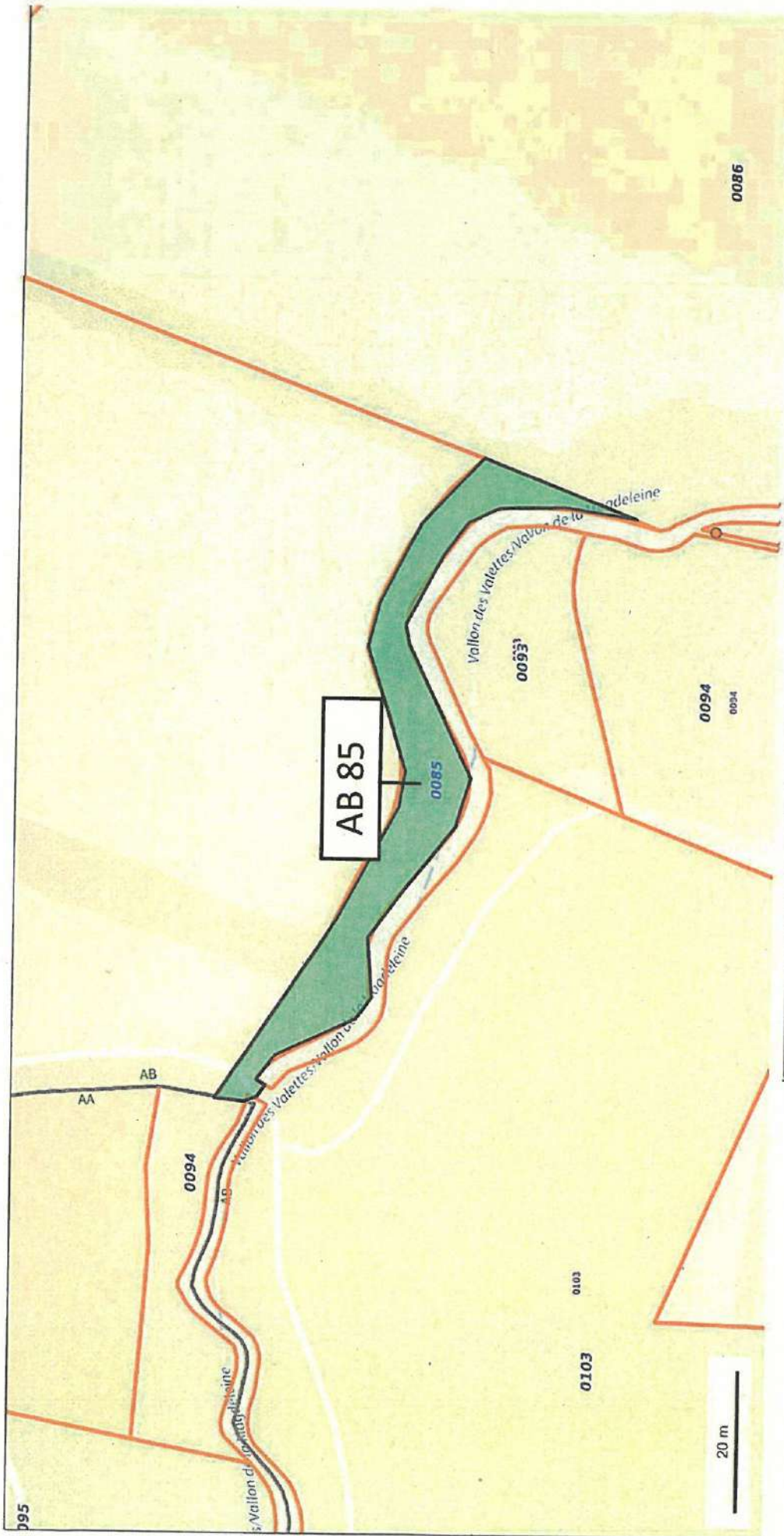


**AOT Le Muy - plan parcellaire page 22**

Longitude : 6° 31' 56" E  
Latitude : 43° 28' 15" N

© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](https://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

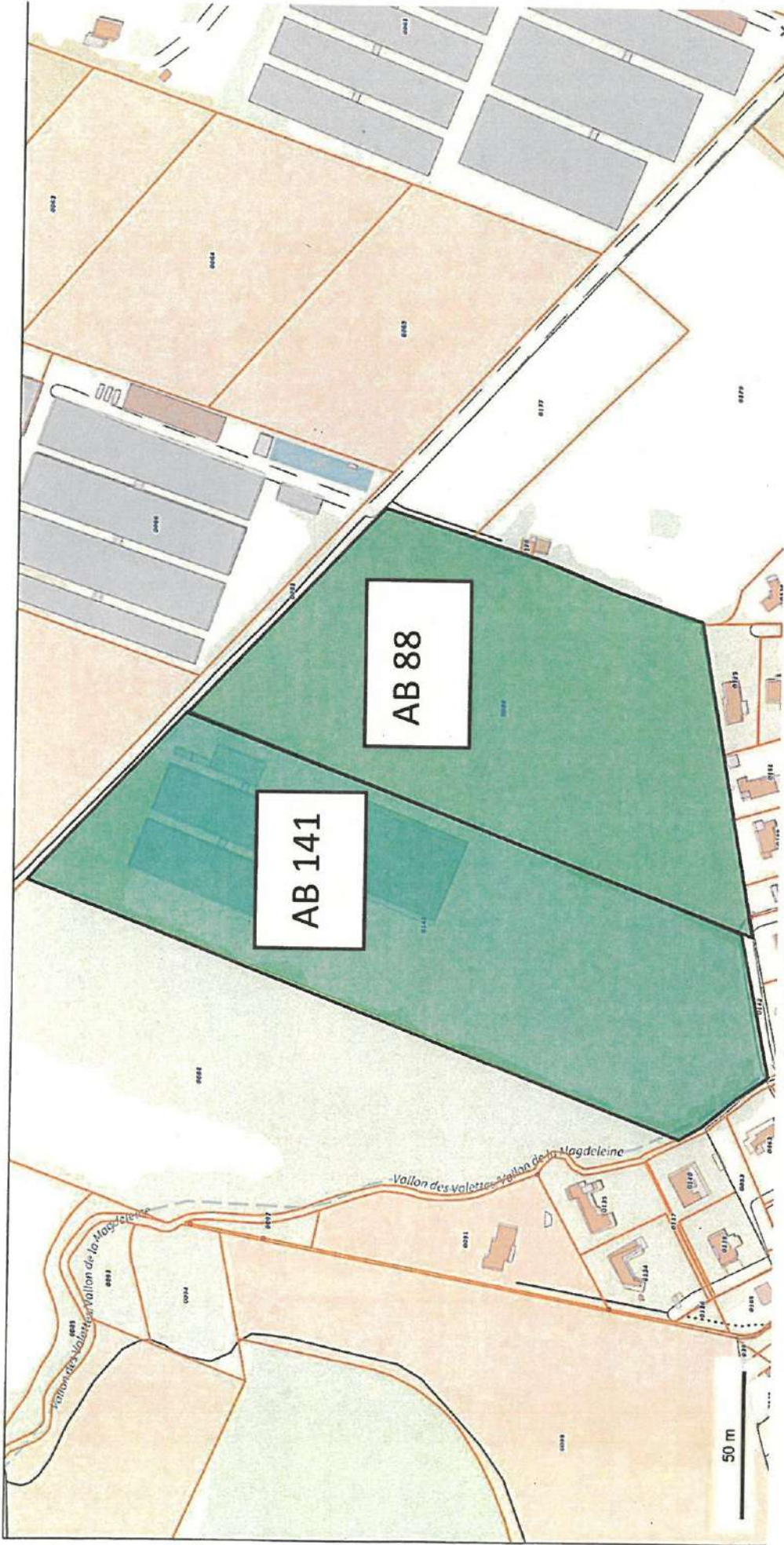
Emprise de l'occupation



AOT Le Muy - plan parcellaire page 23

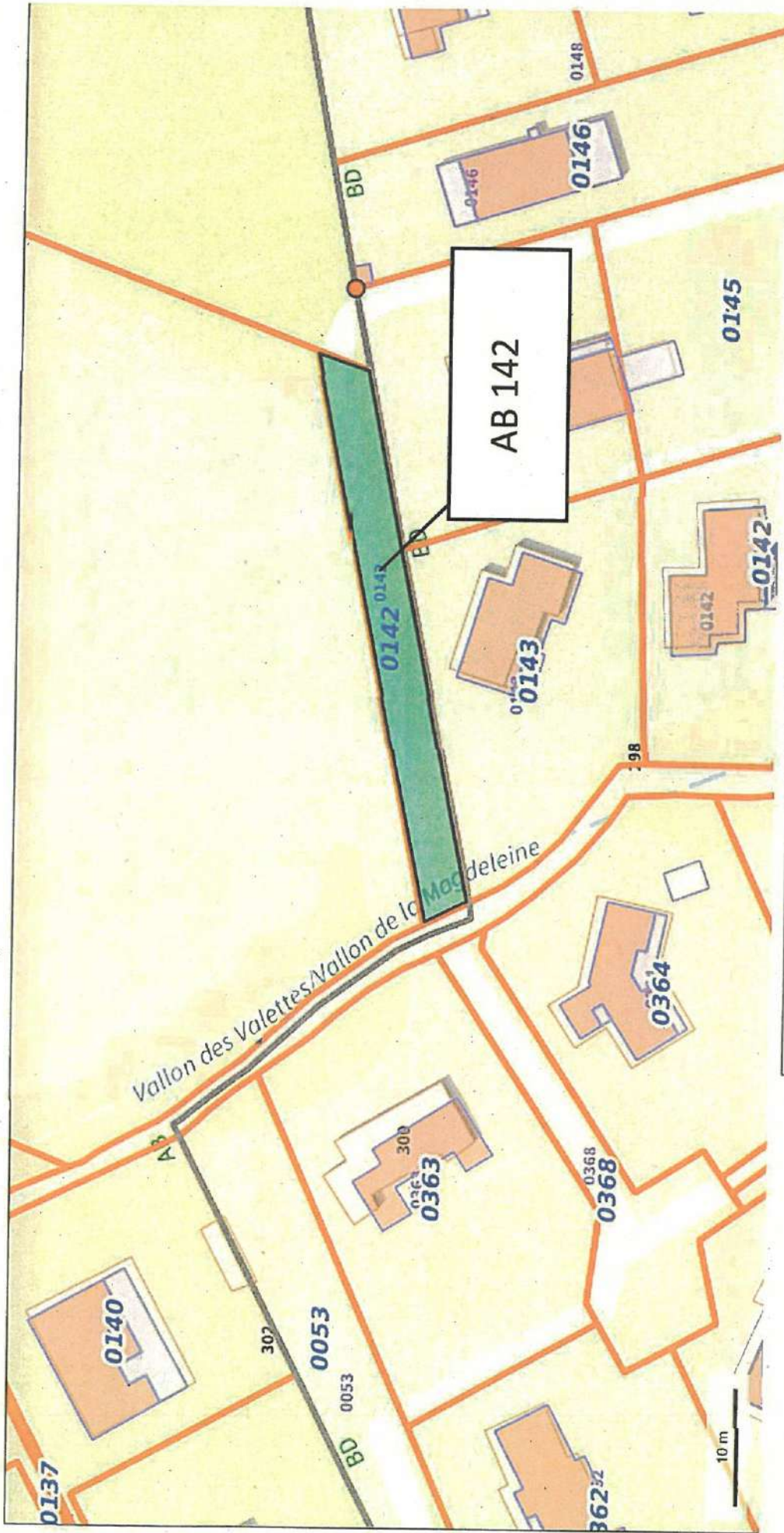
Emprise de l'occupation





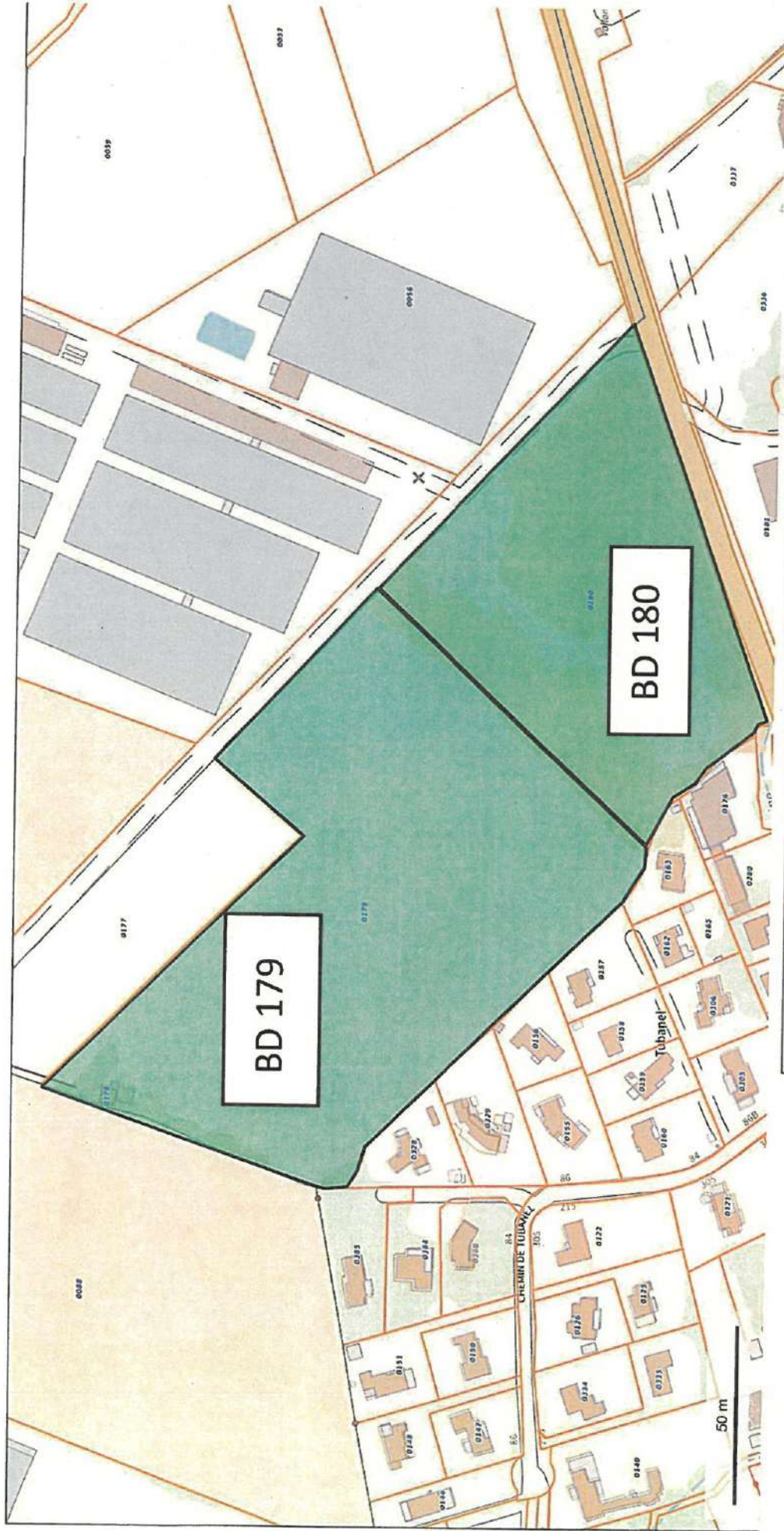
**AOT Le Muy - plan parcellaire page 24**

■ Emprise de l'occupation



**AOT Le Muy - plan parcellaire page 25**

■ Emprise de l'occupation



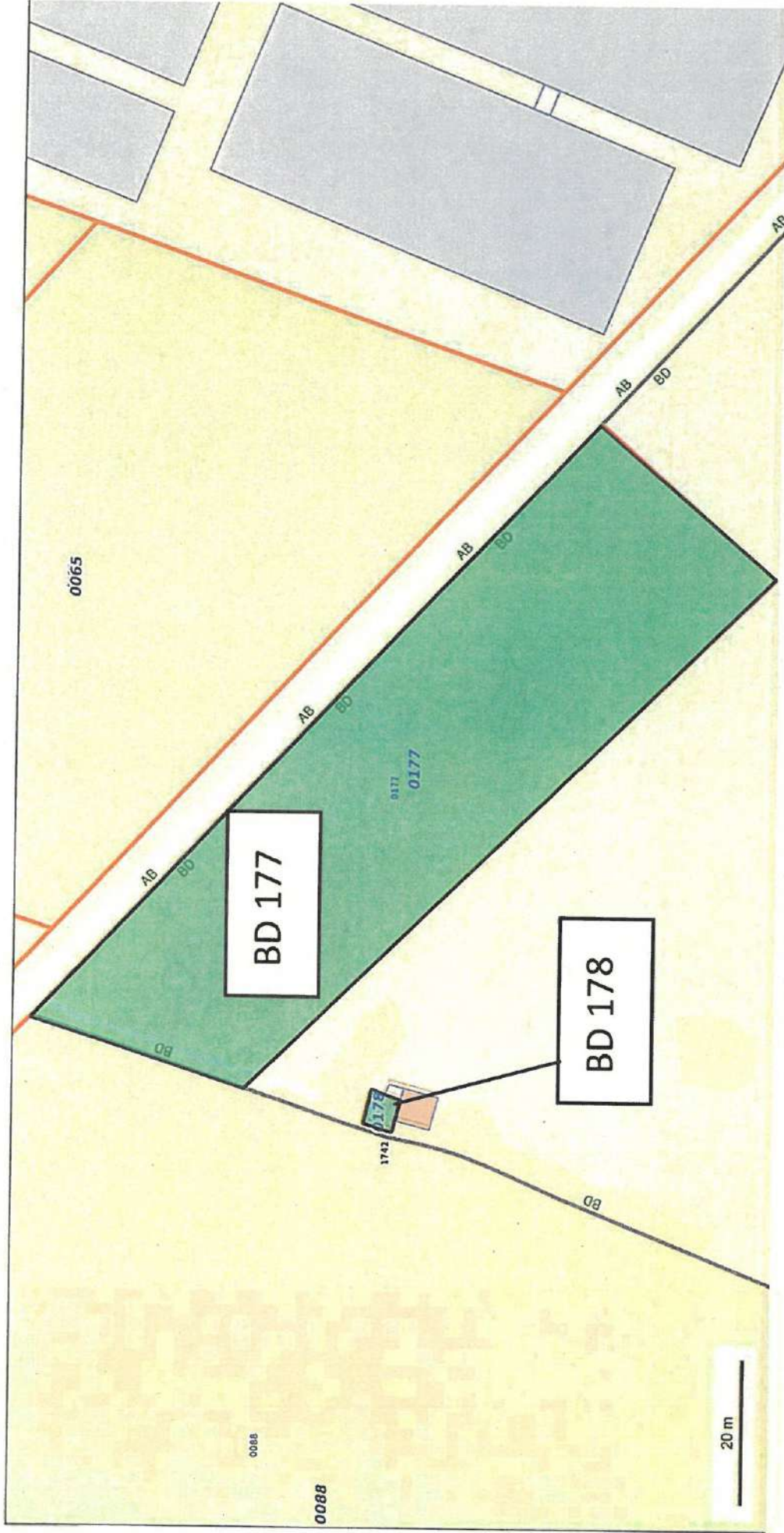
© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

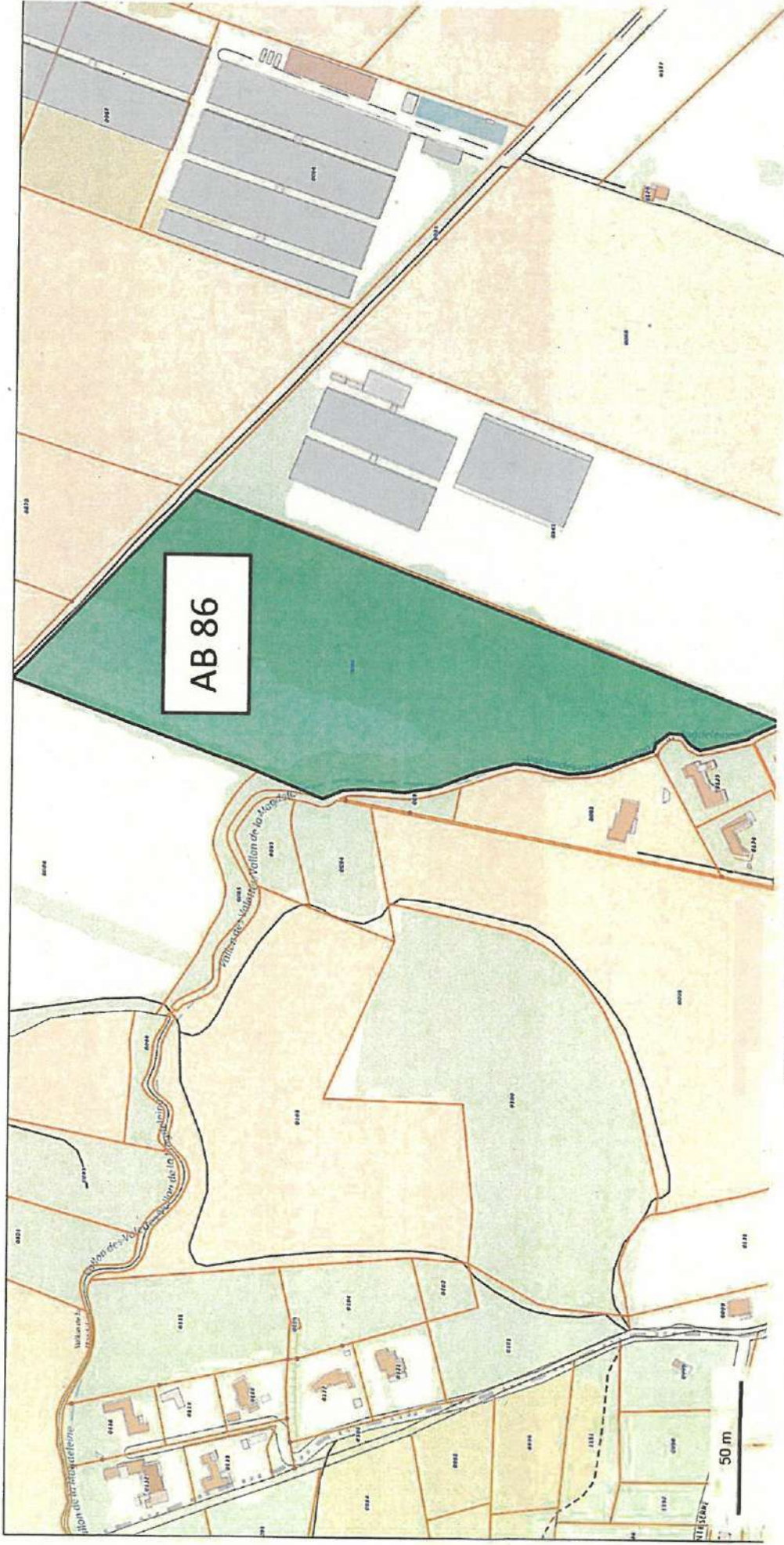
Longitude : 6° 32' 22" E  
Latitude : 43° 28' 00" N

AOT Le Muy - plan parcellaire page 26

Emprise de l'occupation







Etat parcellaire - Commune du Muy (83)

Références				Adresse	Civilité	Propriétaires	
Commune	Section	Numéro	Surface (m²)			Adresse	Statut
Le Muy	AB	126	2 000	RTE DE DRAGUIGNAN	COAG DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION	501 MOZART 83004 DRAGUIGNAN CEDEX	Propriétaire
	AB	114	3 012	RTE DE DRAGUIGNAN			
	AB	8	2 840	RTE DE DRAGUIGNAN	SA JOSEPH COSTAMAGNA	LA TUILIERE RTE NATIONALE 7 83480 PUGET-SUR-ARGENS	Propriétaire
	AB	69	47 994	COLLET REDON			
	AB	70	9 709	COLLET REDON			
	AB	71	15 916	COLLET REDON			
	AB	73	12 882	COLLET REDON			
	AB	74	11 097	COLLET REDON			
	AB	82	326	COLLET REDON			
	AB	83	4 809	COLLET REDON			
	AB	88	33 412	COLLET REDON			
Le Muy	AB	12	1 460	LES VAUGRENIERS	BARBIER LINA MARTHE	PAR M BARBIER 150 RUE PAUL BERT 69003 LYON	Propriétaire
	AB	13	1 905	LES VAUGRENIERS			
	AB	127	5 757	RTE DE DRAGUIGNAN			
	AB	15	1 217	RTE DE DRAGUIGNAN	BORSOTTO ANDREA	168 RTE DE CANNES 06130 GRASSE	Usufruitier
	AB	16	981	LES VAUGRENIERS	MAISONNAVE MARIE LAURE	168 RTE DE CANNES 06130 GRASSE	Nu propriétaire/Indivision
	AB	17	2 304	LES VAUGRENIERS	DEBEAUMONT JOCELYNE	PAR ATIAM RPT DE LA MER 06600 ANTIBES	Nu propriétaire/Indivision
	AB	18	1 785	LES VAUGRENIERS			
	AB	19	2 664	LES VAUGRENIERS			
	AB	22	6 138	LES VAUGRENIERS			
Le Muy	AB	20	3 466	LES VAUGRENIERS	LAMBIN JEAN PIERRE LAMBIN YVES LAMBIN EMILE	28 RUE VINCENT SCOTTO 83460 LES ARCS 240 BD PEYMARJER APT N 11 BD DE PEYMARJER 83460 LES ARCS 107 IMP JEAN AICARD 83460 LES ARCS	Propriétaire/Indivision
	AB	86	38 339	COLLET REDON	EPIC FONCIER PACA	IMMEUBLE LE NOAILLES 62 VC LA CANNEBIERE 13001 MARSEILLE	Propriétaire
	AB	55	10 777	COLLET REDON			
	AB	57	5 596	COLLET REDON			
	AB	58	92	COLLET REDON			
	AB	60	1 109	COLLET REDON			
	AB	62	10 121	COLLET REDON			
	AB	63	9 650	COLLET REDON			
	AB	64	14 996	COLLET REDON			
	AB	65	14 459	COLLET REDON			
	AB	6	4 381	LES VAUGRENIERS			
	AB	33	1 662	CHEMIN DES VIGNES			
	AB	21	3 953	LES VAUGRENIERS			
Le Muy	AB	23	7 070	LES VAUGRENIERS	SENES SYLVAIN	770 RN 555 LES VAUGRENIERS 83490 LE MUY	Propriétaire
	AB	24	2 977	LES VAUGRENIERS	SCI LE MAS DE JEANNE	38 RUE DES OLLAGNIERES 43110 AUREC SUR LOIRE	Propriétaire
	AB	26	2 859	RTE DE DRAGUIGNAN			
	AB	27	3 565	LES VAUGRENIERS			
	AB	28	489	LES VAUGRENIERS			
	AB	161	333	LES VAUGRENIERS			
	AB	162	49	LES VAUGRENIERS			
	AB	164	790	LES VAUGRENIERS			
Le Muy	AB	31	4 014	LES VAUGRENIERS	XHEMAL LAURENCE MARIE-JEANNE LASSERRE JEAN PATRICE	45 RUE ERNEST RENAN 42240 UNIEUX 2 B RUE FRANKLIN 42240 UNIEUX	Propriétaire/Indivision Propriétaire/Indivision
	AB	32	2 790	LES VAUGRENIERS			
Le Muy	AB	56	17 835	COLLET REDON	SARL RIVIERA PLANT	COLLET REDON 83490 LE MUY	Propriétaire
	AB	61	50 046	RTE D AIX EN PROVENCE			
Le Muy	AB	59	17 960	COLLET REDON	FOUCOU GERARD	2204 B RTE D AIX EN PROVENCE 83490 LE MUY	Propriétaire
	AB	66	20 178	COLLET REDON	STE HORTIFRANCE	PAR MME DELAPORTE 120 AV DES JASMINES 83700 SAINT RAPHAEL	Propriétaire
	AB	84	31 810	COLLET REDON			
	AB	85	1 637	COLLET REDON			
	AB	67	8 890	COLLET REDON			
	AB	68	20 986	COLLET REDON			
Le Muy	AB	72	24 581	COLLET REDON	TERRIER PIERRE JEAN-FRANCOIS	1695 D 1555 COLLET REDON 83490 LE MUY	Propriétaire
Le Muy	AB	75	3 765	COLLET REDON	SAS KUWAIT PETROLEUM FRANCE SAS	MAISON DE LA DEFENSE 12 PL DE LA DEFENSE 92974 PARIS LA DEFENSE CDX	Propriétaire
Le Muy	AB	76	1 870	COLLET REDON			
Le Muy	AB	79	22 997	COLLET REDON	SCI ABIMAR	PAR MR CHASSAIGNON L'ALBATROS 421 RUE BARON DOMINIQUE LARREY 83210 LA FARLEDE	Propriétaire
Le Muy	AB	115	2 000	RTE DE DRAGUIGNAN	SCI DES VAUGRENIERS	CHEZ MME LE BERRIGAUD IRENE 990 AV FREDERIC HENRI MANHES 83300 DRAGUIGNAN	Propriétaire
	AB	141	38 140	COLLET REDON	BLONDEL PATRICIA TINE CAROLINE TINE SOPHIE TINE CAMILLE AVERSA ADELE	3 PL DU MARCHE 34630 SAINT-THIBERY 98 RUE DU CHERCHE-MIDI 75006 PARIS X BAT X 10 AV SECRETAN 75019 PARIS CZ MME MONNET CHRISTINE BAT2 38 AV SECRETAN 75019 PARIS 9 AV SECRETAN 75019 PARIS	Propriétaire/Indivision Propriétaire/Indivision Propriétaire/Indivision Propriétaire/Indivision Propriétaire/Indivision
Le Muy	AB	30	20 711	LES VAUGRENIERS	CENI ELISABETH	38 RUE DES OLLAGNIERES 43110 AUREC SUR LOIRE	Propriétaire/Indivision
	AB	163	8 992	LES VAUGRENIERS	LASSERRE MARYVONNE FRANCOISE HELENE	4 RUE PIERRE CURIE 42240 UNIEUX	Propriétaire/Indivision
	BD	178	43	COLLET REDON	CANDOTTI REMI	42 AVENUE DE LA BASTIDE 83690 TOURTOUR	Propriétaire
Le Muy	BD	177	7 301	COLLET REDON			
	BD	179	31 114	COLLET REDON			
Le Muy	BD	180	18 110	COLLET REDON	SARL RIVIERA PLANT	COLLET REDON 83490 LE MUY	Propriétaire
Le Muy	AB	77	238	COLLET REDON	PEDOLETTI MONIQUE	COLLET REDON 83490 LE MUY	Propriétaire
Le Muy	AB	80	1 742	COLLET REDON			
Le Muy	AB	5	314	LES VAUGRENIERS	CHESI PAUL GUALTIERO EMMANUELE	83490 LE MUY	Propriétaire
Le Muy	AB	1	6 682	LES VAUGRENIERS	MIREUR ALBERT	88 IMPASSE DE LA ROCAILLE 83460 LES ARCS	Propriétaire
	AB	2	32	LES VAUGRENIERS			
Le Muy	AB	3	29	LES VAUGRENIERS	INNOCENT JUSTIN	LES VALISES 83490 LE MUY	Propriétaire/Indivision
	AB	7	3 232	LES VAUGRENIERS	GUIDONNET FERDINAND	LE VILLAGE 83490 LE MUY	Propriétaire/Indivision
	AB	7	3 232	LES VAUGRENIERS	MEGE DANIELLE	88 AVENUE JEAN MOULIN 13140 MIRAMAS	Propriétaire
Le Muy	AB	14	9 425	LES VAUGRENIERS	PELISSIER/ELISABETH ALEXANDRINE MARIE PELISSIER/JEAN-LUC GEORGES MARIE ANTOINE ; MICHEL/LINA MARTHE MICHEL/SIMONE ANGELENE MARIE		Propriétaire/Indivision
Le Muy	AB	81	9 048	COLLET REDON	AUPM COPROPR	3 RUE LAMARTINE 83480 PUGET-SUR-ARGENS	Propriétaire
Le Muy	AB	142	426	COLLET REDON	CARLETTA MARGUERITE	CHE DU TUBANEL 83490 LE MUY	Propriétaire

  
Evence RICHARD

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SAF/BCFSP 2023-100  
AUTORISANT DES BATTUES ADMINISTRATIVES AUX SANGLIERS**

Le préfet du Var,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 427-1 à -7, R. 427-1 à -3 ;  
VU l'arrêté ministériel du 27 mars 1973, fixant les modalités d'application de la loi du 9 juillet 1971 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 relatif à la nomination des Lieutenants de Louveterie pour la période 2020-2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2022 portant délégation de signature à Laurent Boulet, directeur départemental des territoires et de la mer ;

VU l'arrêté de subdélégation de signature du 22 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'importance des dégâts de sangliers commis sur la commune des Arcs sur Argens ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er : des battues administratives aux sangliers seront effectuées sur la commune des Arcs sur Argens, dans la limite de deux par semaine. Cette mission est valable pour une durée de deux mois à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Alain Brouquier, lieutenant de louveterie, est chargé d'organiser et de diriger les battues. Cependant, pour l'exercice de celles-ci, il pourra s'adjoindre ou se faire remplacer par tout autre lieutenant de louveterie désigné par l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 susvisé.

ARTICLE 3 : les battues pourront être effectuées avec traqueurs ou à l'aide des chiens ou les deux simultanément et s'exerceront en tous lieux à l'exception des terrains clos et attenants à une habitation.

*Dans le cadre de ses missions, Alain Brouquier pourra équiper son véhicule d'intervention d'un gyrophare.*

ARTICLE 4 : les sangliers abattus seront partagés entre tous les participants à la battue.

ARTICLE 5 : le lieutenant de louveterie préviendra au moins 24 heures à l'avance de la date, de l'heure et du lieu du rendez-vous de la battue, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de la fédération départementale des chasseurs, le chef de la brigade de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et, lorsque la battue intéresse une forêt soumise au régime forestier, le chef du service départemental de l'office national des forêts.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer, Alain Brouquier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au président de la fédération départementale des chasseurs du Var, au commandant du groupement de gendarmerie du Var, au commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétente, au chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, au président de l'association départementale des lieutenants de louveterie et au maire de la commune des Arcs sur Argens, pour affichage.

Destinataires :

- Alain Brouquier, Louveter, .
- le président de l'association départementale de la louveterie du Var,
- le commandant de la brigade de gendarmerie,
- l'O.F.B,
- le président de la F.D.C.V.
- Le maire des Arcs sur Argens

Fait à Toulon, le **13 JUL. 2023**  
*Pour le Préfet et par délégation,*  
La cheffe du service agriculture et forêt

  
Anne RABAULT

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SAF/BCFSP 2023-101  
AUTORISANT DES BATTUES ADMINISTRATIVES AUX SANGLIERS**

Le préfet du Var,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 427-1 à -7, R. 427-1 à -3 ;  
VU l'arrêté ministériel du 27 mars 1973, fixant les modalités d'application de la loi du 9 juillet 1971 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 relatif à la nomination des Lieutenants de Louveterie pour la période 2020-2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2022 portant délégation de signature à Laurent Boulet, directeur départemental des territoires et de la mer ;

VU l'arrêté de subdélégation de signature du 22 décembre 2022 ;

VU la demande du colonel Hubert BROCHIER en date du 12 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT l'importance des dégâts de sangliers commis sur les terrains militaires de la commune de Draguignan – et notamment les secteurs de La Vaugine et du Nourradons ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er : des battues administratives aux sangliers seront effectuées sur les terrains militaires de la commune de Draguignan – et notamment les secteurs de La Vaugine et du Nourradons, dans la limite de deux par semaine. Cette mission est valable pour une durée de deux mois à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Alain Brouquier, lieutenant de louveterie, est chargé d'organiser et de diriger les battues. Cependant, pour l'exercice de celles-ci, il pourra s'adjoindre ou se faire remplacer par tout autre lieutenant de louveterie désigné par l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 susvisé.

ARTICLE 3 : les battues pourront être effectuées avec traqueurs ou à l'aide des chiens ou les deux simultanément et s'exerceront en tous lieux à l'exception des terrains clos et attenants à une habitation.

*Dans le cadre de ses missions, Alain Brouquier pourra équiper son véhicule d'intervention d'un gyrophare.*

ARTICLE 4 : les sangliers abattus seront partagés entre tous les participants à la battue.

ARTICLE 5 : le lieutenant de louveterie prévendra au moins 24 heures à l'avance de la date, de l'heure et du lieu du rendez-vous de la battue, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de la fédération départementale des chasseurs, le chef de la brigade de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et, lorsque la battue intéresse une forêt soumise au régime forestier, le chef du service départemental de l'office national des forêts.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer, Alain Brouquier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au président de la fédération départementale des chasseurs du Var, au commandant du groupement de gendarmerie du Var, au commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétente, au chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, au président de l'association départementale des Lieutenants de Louveterie et au maire de la commune de Draguignan, pour affichage.

Destinataires :

- Alain Brouquier, Louvetier,
- le président de l'association départementale de la louveterie du Var,
- le commandant de la brigade de gendarmerie,
- l'O.F.B,
- le président de la F.D.C.V.
- Le maire de Draguignan

Fait à Toulon, le **13 JUIL. 2023**  
*Pour le Préfet et par délégation,*  
La cheffe du service agriculture et forêt

  
Anne RABAULT





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP489517433**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet du Var**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Var , le 05/07/23 par Madame JACQUIN Caroline en qualité de dirigeant(e), pour l'organisme dont l'établissement principal est situé 243 Avenue Henri Fabre – 83700 Saint Raphael et enregistré sous le N° SAP489517433 pour les activités suivantes :

- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du Var ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Toulon.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à CS 31209 - 83070 TOULON Cedex, le  
12/07/23

*ddets du var*

P/Le Préfet  
et par délégation  
P/Le Directeur Départemental  
Le Directeur Adjoint

Alain TESTOT



**Récépissé de déclaration modificative  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP844109207**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet du Var**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Var, le 11/07/23 par Mme. CAPRARO Nadine en qualité de dirigeant(e), pour l'organisme ACTIV'SERVICES NADINE dont l'établissement principal est situé Résidence Green Arts A12- 87 Ch de Coupiane 83400 HYERES et enregistré sous le N° SAP844109207 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans (mode d'intervention Prestataire)
- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de course à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Maintenance et vigilance temporaire de résidence (mode d'intervention Prestataire)
- Soins et promenade d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du Var ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Toulon. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à CS 31209 - 83070 TOULON Cedex, le  
11/07/23

P/Le Préfet  
et par délégation  
P/Le Directeur Départemental  
Le Directeur Adjoint

Alain TESTOT



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP527627574**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet du Var**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Var , le 06/07/23 par Mme. FLORIS Amélia en qualité de dirigeant(e), pour l'organisme LA CONCIERGERIE DU VAR dont l'établissement principal est situé 582 CHEMIN DE COLLOBRIERES 83390 CUERS et enregistré sous le N° SAP527627574 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de course à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Maintenance et vigilance temporaire de résidence (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du Var ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Toulon. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à CS 31209 - 83070 TOULON Cedex, le  
11/07/23

ddets du var P/Le Préfet  
et par délégation  
P/Le Directeur Départemental  
Le Directeur Adjoint

Alain TESTOT

**ARRÊTE PRÉFECTORAL n° DDTM/SEBIO/2023-72 du 13 JUL. 2023**  
**portant opposition à déclaration au titre de l'article L. 214-3**  
**du code de l'environnement concernant**

**Confortement de berge  
4 impasse des Daix  
Commune de SOLLIES-VILLE**

**Le préfet du Var,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 214-1 à 6, L. 215-7, L. 215-9, L. 216-1 et suivants ;

Vu le code civil et notamment ses articles 640 et suivants ;

Vu les articles R. 214-1 et suivants relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement et notamment l'article R.214-32 ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Evencé Richard, préfet du Var ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 22-064 du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement déposée par voie dématérialisée de la téléprocédure et enregistré au guichet unique numérique de l'environnement sous le numéro DIOTA 2399/01000021734 à la date du 15/05/2023 et relative à la réalisation d'un confortement de berge sur la commune de SOLLIES-VILLE ;

Considérant que le projet consiste en la réalisation d'un confortement de berge le soumettant à déclaration en application de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Considérant que, malgré l'engagement pris par le pétitionnaire lors de la télédéclaration, les fichiers déposés ne comportent pas l'ensemble des pièces réglementaires ;

Considérant que ne sont pas fournies ou fournies incomplètement les pièces définies à l'article R. 214-32 du code de l'environnement :

1° Le nom et l'adresse du déclarant, ainsi que son numéro SIRET ou, à défaut, sa date de naissance ;

2° L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés, ainsi qu'un document attestant que le déclarant est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit ;

3° La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés ;

4° Un résumé non technique ;

5° Un document :

a) Indiquant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les solutions alternatives ;

b) Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques ;

c) Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10 ;

d) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000 ;

e) Précisant, s'il y a lieu, les mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires envisagées ;

f) Comportant, le cas échéant, la demande de prescriptions spécifiques modifiant certaines prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités, lorsque les arrêtés pris en application de l'article R. 211-3 prévoient cette possibilité ;

g) Indiquant les moyens de surveillance ou d'évaluation prévus lors des phases de construction et de fonctionnement, notamment concernant les prélèvements et les déversements.

6° Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3° et 5° ;

7° La mention, le cas échéant, des demandes d'autorisation ou des déclarations déjà déposées pour le projet d'installation, d'ouvrage, de travaux ou d'activité au titre d'une autre législation, avec la date de dépôt et la mention de l'autorité compétente.

Considérant la nécessité de déposer un dossier de déclaration complet sur la forme et le fond conformément à l'article R. 214-32 du code de l'environnement ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> : Opposition à déclaration

En application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, il est fait opposition à la déclaration présentée par Sebastien COLAMARIA, concernant :

**la réalisation d'un confortement de berge sur la commune de SOLLIES-VILLE**

et enregistrée sous le numéro DIOTA 2399/01000021734;

### Article 2 : Objet de la déclaration

Cette déclaration concerne la réalisation d'un confortement de berge, sur la parcelle AN236 à SOLLIES-VILLE.

### Article 3 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### Article 4 : Durée et validité de la décision

La présente décision est valable à compter de la date de signature du présent arrêté.

### Article 5 : Voies et délais de recours

A peine d'irrecevabilité de tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision, le déclarant doit, dans un délai de 2 mois suivant la notification de celle-ci, saisir **préalablement** le préfet en recours gracieux qui statue alors après avis de la commission compétente en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques, devant laquelle le déclarant peut demander à être entendu.

Conformément à l'article R. 214.36 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration sur la demande déposée par le déclarant auprès du préfet pendant plus de quatre mois emporte décision de rejet du projet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique. Elle est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de toulon, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la mairie, et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de SOLLIES-VILLE, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Le présent arrêté sera mis à la disposition du public sur le site Internet de la préfecture du Var pendant une durée minimale d'au moins 6 mois et publié au recueil des actes administratifs.

**Article 7** : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune de SOLLIES-VILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée au chef du service départemental de l'office français de la biodiversité.

Fait à Toulon le

  
Evence RICHARD

**13 JUIL. 2023**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SHRU/N°2023 - 32 du**  
déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier  
Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'acquisition d'un bien sis 4 place de la Voute à Six-  
Fours-les-Plages (83140) en application de l'article L. 210-1  
du code de l'urbanisme.

**Le préfet du Var,**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2  
et R.302-14 à R.302-26,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.210-1,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-86 du 24 décembre 2020 prononçant la carence définie par  
l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale  
2017-2019 pour la commune de Six-Fours-les-Plages,

**Vu** le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune  
de Six-Fours-les-Plages en date du 10 avril 2015 et modifié le 27 mars 2018,

**Vu** la délibération du 23 avril 2015 du conseil municipal de la commune de Six-Fours-les-Plages  
relative au droit de préemption urbain, annexée aux pièces du PLU modifié le 27 mars 2018,

**Vu** la délibération n°22/06/187 du conseil métropolitain du 28 juin 2022 relative à la  
redéfinition du champ d'application du droit de préemption urbain renforcé,

**Vu** la convention Habitat à caractère multi-sites métropolitaine signée les 30 novembre 2018  
et 17 décembre 2018 entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Établissement  
Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Vu** la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n°377/2023 souscrite par Maître Gabriel  
ROQUEBERT, Notaire, 40 rue de la Baume – 83 190 OLLIOULES, reçue en mairie de Six-Fours-  
les-Plages le 11 mai 2023, portant sur la vente d'un bien sis 4 place de la Voute à Six-Fours-les-  
Plages (83 140) sur la parcelle cadastrée AK1243 au prix de 48 000 €, selon les modalités  
stipulées dans la DIA,

**Considérant** que l'acquisition du bien, situé 4 place de la Voute à Six-Fours-les-Plages (83 140),  
sur la parcelle cadastrée AK1243, par l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte  
d'Azur participe à la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction permettant  
la réalisation des objectifs déterminés en application du premier alinéa de l'article L.302- 8 du  
code de la construction et de l'habitation,



**Considérant** que l'action partenariale entre la Métropole de Toulon Provence Méditerranée et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur se décline par la volonté de favoriser et d'accélérer l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux,

**Considérant** le délai de deux mois à compter de la communication de la déclaration d'intention d'aliéner pour faire part aux propriétaires de l'intention d'acquérir en application du droit de préemption,

**Considérant** la demande de pièces complémentaires et de visite faite le 13 juin 2023,

**Considérant** les pièces complémentaires reçues le 19 juin 2023,

**Considérant** la réalisation de la visite du bien le 27 juin 2023,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Var,

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'exercice du droit de préemption pour l'acquisition du bien défini à l'article 2 est délégué à l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur en application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme.

Le bien acquis contribuera à la réalisation des objectifs fixés en application du premier alinéa de l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation.

### **Article 2**

Le bien concerné par le présent arrêté, situé 4 place de la Voute (parcelle cadastrée AK1243), est constitué de deux garages et d'un cabanon.

### **Article 3**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Var et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Fait à Toulon le  
Le Préfet

13 JUL. 2023

Evence RICHARD

#### Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Toulon. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Var. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SML/BLO/2023-08 du 12 juillet 2023**

**accordant à la commune de Carqueiranne  
l'avenant n° 1 au transfert de gestion du domaine public maritime  
de l'arrière-plage de Peno**

**Le préfet du Var,**

- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code du commerce, notamment les articles L 145-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2018 accordant le transfert de gestion du domaine public maritime de l'arrière-plage de Pénos ;
- Vu** la délibération du conseil municipal n° 2023-01-001 du 06 mars 2023 sollicitant un réaménagement de l'école de voile municipale ;
- Vu** l'avis en date du 23 mai 2023 de la direction départementale des finances publiques faisant état de l'absence de révision de l'indemnité initiale ;

Considérant que le transfert de gestion initial prévoit l'agrandissement de l'école de voile par l'adjonction d'un hangar et d'une emprise de stockage ;

Considérant qu'aux regards des intempéries et des largades récurrentes ainsi que de l'augmentation de l'activité, il est nécessaire de requalifier et de moderniser cette école de voile ;

Considérant que l'économie générale du transfert n'est pas modifiée de façon substantielle du fait des modifications sus-mentionnées, cet avenant ne nécessite pas d'enquête publique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** L'avenant n°1 au transfert de gestion du domaine public maritime de l'arrière-plage Peno est accordé à la commune de Carqueiranne.

**Article 2** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou contentieux devant le tribunal administratif qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Article 3** Le secrétaire général de la préfecture du Var, le maire de la commune de Carqueiranne, le directeur départemental des finances publiques du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 12 JUIL. 2023

Le Préfet



Evence RICHARD



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SML/BLO/2023-07 du 12 juillet 2023**

**accordant à la commune de La Londe-les-Maures  
l'avenant n° 1 à la concession de plage naturelle de l'Argentière**

**Le préfet du Var,**

- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2124-4 et R 2124-13 et suivants ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment l'article L 321-9 ;
- Vu** le code du commerce, notamment les articles L 145-1 à L 145-3 et L 233-3 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2017 accordant la concession de plage naturelle de l'Argentière à la commune de La Londe-les-Maures ;
- Vu** la délibération du conseil municipal n° 96/2023 en date du 19 avril 2023 sollicitant la création d'un lot n° 3 sur la concession de plage sus-citée ;
- Vu** l'avis en date du 23 mai 2023 de la direction départementale des finances publiques révisant la redevance domaniale initiale ;

Considérant qu'il convient de créer un lot d'exploitation afin de répondre aux besoins des usagers et permettre ainsi une répartition équivalente des activités sur l'ensemble de la plage ;

Considérant que cette création n'engendre qu'une faible modification des taux d'occupation en linéaire et en surface de la plage et qu'ils restent inférieurs à ceux fixés par le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la redevance liée à la concession est désormais payable au Comptable spécialisé du Domaine (CSDOM), le cahier des charges a été modifié en conséquence ;

Considérant que l'économie générale de la concession n'est pas modifiée de façon substantielle du fait des modifications sus-mentionnées, cet avenant ne nécessite pas d'enquête publique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** L'avenant n°1 à la concession de la plage naturelle de l'Argentière est accordé à la commune de La Londe-les-Maures.

**Article 2** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou contentieux devant le tribunal administratif qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Article 3** Le secrétaire général de la préfecture du Var, le maire de la commune de La Londe-les-Maures, le directeur départemental des finances publiques du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 12 JUIL. 2023

Le Préfet



Evence RICHARD